



L'OBSERVATOIRE DE
L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
E N A P

Décentralisation et processus de décentralisation vers les paliers locaux ou municipaux

(Californie, Floride, Irlande, Massachusetts et New York)

(Annexe 1 : Tableaux)

**DANS LE CADRE DES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS**

21 MARS 2005

TABLE DES MATIÈRES

AMÉRIQUE DU NORD 1

CALIFORNIE 1

1 SERVICES PUBLICS GÉNÉRAUX 3

2 POLICE, INCENDIE ET PROTECTION CIVILE..... 6

3 SERVICES ET INFRASTRUCTURES D’UTILITÉ PUBLIQUE 10

4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... 13

5 ÉDUCATION ET GARDE D’ENFANTS 17

6 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS 19

7 ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE..... 21

8 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX..... 24

9 LOGEMENT ET AIDE SOCIALE..... 26

10 TRANSPORT 29

11 PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 32

FLORIDE 35

1 SERVICES PUBLICS GÉNÉRAUX 37

2 POLICE, INCENDIE ET PROTECTION CIVILE..... 42

3 SERVICES ET INFRASTRUCTURES D’UTILITÉ PUBLIQUE 45

4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... 48

5 ÉDUCATION ET GARDE D’ENFANTS 53

6 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS 55

7 ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE..... 57

8 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX..... 60

9 LOGEMENT ET AIDE SOCIALE..... 63

10 TRANSPORT 65

11 PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 68

MASSACHUSETTS 73

1 SERVICES PUBLICS GÉNÉRAUX 75

2 POLICE, INCENDIE ET PROTECTION CIVILE..... 77

3 SERVICES ET INFRASTRUCTURES D’UTILITÉ PUBLIQUE 80

4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... 82

5 ÉDUCATION ET GARDE D’ENFANTS 85

6 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS 88

7 ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE..... 89

8 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX..... 92

9 LOGEMENT ET AIDE SOCIALE..... 94

10 TRANSPORT 95

11 PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 97

NEW YORK..... 99

1 SERVICES PUBLICS GÉNÉRAUX 101

2 POLICE, INCENDIE ET PROTECTION CIVILE..... 104

3 SERVICES ET INFRASTRUCTURES D’UTILITÉ PUBLIQUE 107

4 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE..... 110

5 ÉDUCATION ET GARDE D’ENFANTS 115

6 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS 117

7 ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE..... 119

8 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX..... 122

9 LOGEMENT ET AIDE SOCIALE..... 124

10 TRANSPORT 125

11	PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	127
EUROPE		129
BAVIÈRE		131
1	SERVICE PUBLICS GÉNÉRAUX	133
2	POLICE, INCENDIE ET PROTECTION CIVILE.....	134
3	SERVICE ET INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	135
4	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	136
5	ÉDUCATION ET GARDE D'ENFANTS	137
6	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	138
7	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	139
8	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX.....	140
9	LOGEMENT ET AIDE SOCIALE.....	141
10	TRANSPORT	142
11	PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	144
FINLANDE		145
1	SERVICES PUBLICS GÉNÉRAUX	147
2	POLICE, INCENDIE ET PROTECTION CIVILE.....	149
3	SERVICES ET INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	151
4	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	153
5	ÉDUCATION ET GARDE D'ENFANTS	154
6	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	157
7	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	158
8	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX.....	160
9	LOGEMENT ET AIDE SOCIALE.....	162
10	TRANSPORT	163
11	PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	165
IRLANDE		167
1	SERVICES PUBLICS ET GÉNÉRAUX.....	169
2	POLICE, INCENDIE ET PROTECTION CIVILE.....	170
3	SERVICE ET INFRASTRUCTURES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	171
4	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	172
5	ÉDUCATION ET GARDE D'ENFANTS	173
6	CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	174
7	ENVIRONNEMENT ET PROTECTION DE LA NATURE	175
8	SANTÉ ET SERVICE SOCIAUX.....	177
9	LOGEMENT ET AIDE SOCIALE.....	178
10	TRANSPORT	179
11	PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	181

Note au lecteur :

Afin d'éviter une lourdeur excessive, les tableaux du présent document ne contiennent pas d'italique pour les mots anglais.

AMÉRIQUE DU NORD

CALIFORNIE

CALIFORNIE

1 Services publics généraux

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registre de l'état civil	I, R	P	I : Le State Registrar of Vital Statistics réglemente les procédures pour assurer la confidentialité et l'accès à l'information. Il a un pouvoir de supervision sur les local registrar et vérifie les certificats que ces derniers émettent (Health and Safety Code, sections 102100-102155). R : Dans chaque Registration District, les local registrar, nommés par le State Registrar, enregistrent les naissances et les décès (Health and Safety Code, section 102275). Le county recorder agit à titre de local registrar pour l'enregistrement des mariages (Health and Safety Code, section 102285).	R : Déléguée → Dévolue	R : Obligatoire → Obligatoire	
Cadastre	R, M	P	R : Lorsqu'une opération cadastrale a lieu sur un territoire non municipalisé, c'est le county surveyor qui est responsable d'émettre un certificat de conformité (selon les exigences du Subdivision Map Act). L'enregistrement de l'opération se fait par le county recorder. M : Lorsque l'opération cadastrale a lieu sur le territoire d'une municipalité, l'émission du certificat revient à l'officier responsable (il peut s'agir du city engineer ou du city surveyor).	Déléguée	Obligatoire	
Immatriculation des véhicules	I	E	I : Le Department of Motor Vehicles s'occupe de l'immatriculation des véhicules.		Obligatoire	
Évaluation des immeubles	R	E	R : L'Office of the Assessor du county a la responsabilité : - d'identifier la propriété; - d'établir ses valeurs; - de préparer les rôles d'évaluation (assessment rolls); - d'appliquer toutes les exemptions légales.	Dévolue	Obligatoire	

1 I : infranational (État); F : fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registres électoraux	I, R	P	I : Le Secretary of State est l'officier en chef des élections dans l'État. Il doit prescrire les règles d'enregistrement des électeurs non inscrits à la liste électorale par les counties et exiger de ces derniers d'élaborer des programmes pour encourager les électeurs non enregistrés à s'inscrire. R : Le Registrar of Voters a la responsabilité d'inscrire les citoyens et de conserver les registres électoraux.	R : Déléguée	R : Obligatoire	
Services de perception et de recouvrement de taxes ²	I, R, SM, M	P	I : Le State Department of taxation and finance perçoit les taxes (impôt sur le revenu et sur les sociétés, taxes de vente, taxes sur l'essence, sur les utilités publiques, sur le téléphone, sur l'alcool et le tabac). R : Les counties perçoivent aussi un impôt foncier et autres taxes. SM : Les school districts perçoivent les taxes scolaires et les special districts perçoivent leurs propres taxes. M : Les municipalités perçoivent aussi un impôt foncier et autres taxes.	R : Dévolue SM : Dévolue M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Dévolue	Internal Revenue Service : - collecte les taxes fédérales. Les gouvernements locaux ne détiennent pas le pouvoir d'établir leur propre taux d'imposition sur les propriétés pour l'impôt foncier. Ce pouvoir revient à l'État.
Gestion des terres du domaine de l'État	F, I	P	F : Une partie des terres publiques en Californie est gérée par The Bureau of Land Management qui administre des terres dans 12 États de l'Ouest. Il s'agit d'une agence du U.S. Department of the Interior. I : La California State Land's Commission – gère 478 000 acres de terres scolaires et 4 millions d'acres de terres publiques. Ces terres incluent 1 100 milles de rivages, 120 rivières, 40 lacs et 330 000 acres de terres cédées.	I : Déléguée	I : Obligatoire	
Gestion des territoires non municipalisés	SM, R	E	SM : La gestion des services municipaux en territoire non municipalisé peut être déléguée à un ou plusieurs districts ayant chacun la responsabilité d'un service ou d'une combinaison de plusieurs services. R : Un county peut fournir aux territoires non municipalisés des services tels que la police, le protection contre les incendies, l'aqueduc, l'égout, etc.	SM : Déléguée R : Dévolue	SM : Facultative R : Facultative	

² Les détails sont présentés dans la section 4 – financement des instances locales.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Recensement	I, F, R, M	P	I : Le State Census Data Center diffuse les statistiques à des agences gouvernementales et aux citoyens de la Californie. Le programme est géré en coopération avec le US Census Bureau. Le centre, en Californie, comprend 5 bureaux régionaux et 36 unités affiliées qui fournissent des produits et des services aux counties. F : Le US Census Bureau est responsable : - du recensement de la population; - du traitement des données; - de la diffusion des statistiques pour le pays, par État et par région. R : Ces centres régionaux et affiliés sont gérés par des groupes de counties représentant une région par groupe. M : Un city peut faire son propre recensement de population sur son territoire. Les données doivent être approuvées par le Population Research Unit du Departement of Finance.	R : Déléguée M : Dévolue	R : Obligatoire M : Facultative	

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Police	I, SM, R, M	P	I : Le procureur général de l'État a un pouvoir de supervision direct sur le travail des sheriffs des différents counties. À la demande du gouverneur ou dans l'intérêt du public, il peut diriger les interventions d'un sheriff et procéder lui-même directement aux arrestations. Le California Highway Patrol s'occupe de l'application de la Loi sur les autoroutes de l'État. SM : Les services de police d'un county et d'un city peuvent être regroupés sous la forme d'un district. R : Un county peut offrir un service de protection policière aux territoires non municipalisés⁴. Le sheriff du county doit veiller à la préservation de la paix publique, participe à la prévention du crime, à la réhabilitation des personnes victimes du crime et à l'élimination de la délinquance. Il assure aussi la protection de la police dans les territoires non municipalisés. Les cities peuvent contacter le département du sheriff pour des services relatifs à l'application de la loi, à la circulation, aux ambulances et aux incendies en cas d'urgence si demandé par le sheriff. M : Un city doit former un département de police. Ce dernier est responsable de lutter contre le crime et d'améliorer la qualité de vie dans la ville.	SM : Déléguée R : Déléguée M : Déléguée	SM : Facultative R : Facultative M : Obligatoire	Un service de la police d'un county ou d'une city, selon le cas, peut constituer plusieurs départements spéciaux (violence domestique, crimes financiers, circulation, etc.).

⁴ Government Code, section 25210.4.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Prisons	I, R, M	P	I : Les State Prison sont gérées par le Department of Corrections. R : Les counties peuvent acquérir et gérer des prisons pour l'exercice des fonctions du sheriff (county jail). Ils peuvent aussi former un Department of Corrections. Un county peut gérer une prison d'État par contrat. M : Les cities peuvent acquérir et gérer des prisons pour l'exercice des fonctions du chief of police (city jail).	R : Déléguée ou dévolue selon la compétence M : Dévolue	R : Facultative M : Facultative	
Administration de la justice	I, R, M	P	I : Le Department of Justice, sous la direction du procureur général. Le département mène des enquêtes contre la fraude et assiste les District Attorney des différents counties dans les poursuites judiciaires à ce sujet. Il recueille des renseignements sur le crime organisé et fait des investigations. Il fournit la formation aux unités locales et à celles de l'État. Il peut initier des poursuites judiciaires ou participer à celles initiées par d'autres autorités. Les différentes cours sont : California Supreme Court, Courts of Appeal, Superior Courts – sous la juridiction de l'État. R : L'Office of District Attorney initie des accusations et des poursuites au civil et au criminel et s'occupe des cas de délinquance juvénile. M : Le city Attorney a un rôle de conseiller et de procureur. Il fournit des conseils aux officiers et aux départements de la ville, représente la ville dans les procès civils initie des poursuites criminelles.	R : Déléguée M : Déléguée	R : Obligatoire M : Obligatoire	

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Protection contre les incendies	I, R, SM, M	P	I : Le Department of Forestry and Fire Protection est responsable de la protection contre les incendies et de la prévention dans les forêts et les terres de l'État. Il coordonne les programmes de protection contre les incendies et de prévention, de contrôle des animaux ou insectes nuisibles et de l'entretien et la mise en valeur des forêts et des terres de l'État. Le Fire Marshal dirige les interventions contre les incendies et est le chef de l'Office of the State Fire Marshal. Il peut venir en aide aux services locaux lors d'un incendie sur le territoire d'un county ou d'une municipalité. Il élabore les règlements et les programmes en matière de prévention et de protection contre les incendies ainsi que les normes de sécurité dans les bâtiments. R : Le fire warden est le responsable de la protection contre les incendies. Les territoires non municipalisés sont desservis par le county. Par le biais d'une entente, un county peut offrir ses services à une municipalité ou à un district. Voir commentaires. SM : Districts contre les incendies. M : Lorsque le service n'est pas organisé sous la forme d'un district, une municipalité doit avoir un département de services contre les incendies, dirigé par le fire chief. La municipalité peut déléguer le service à un special district.	R : Déléguée SM : Déléguée M : Dévolue ou déléguée	R : Obligatoire SM : Facultative M : Facultative	Quelques villes ont leur département de lutte contre les incendies. Dans les autres cas, ce sont les districts ou les counties qui fournissent ce service. Toutes les villes participent au financement de ce service. R : La compétence en matière de protection des incendies en milieu forestier (non municipal) et des terres de l'État est déléguée au fire warden. Elle est dévolue dans le cas des territoires non municipaux dans le county.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Protection civile	I, R, M	P	I : L'Office of Emergency services est responsable de l'assistance en cas des désastres, tremblements de terre, etc. Emergency Response Team for State Operations California Emergency Council R : Local Disaster Council Local Emergency Les counties ont un département d'urgence en cas de désastres (tremblements de terre et autres désastres naturels, terrorisme). M : L'Office of Homeland Security et ses départements présents dans plusieurs municipalités veillent à la prévention, à l'assistance et interviennent en cas de désastre.			

3 Services et infrastructures d'utilité publique

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Aqueduc	R, SM, M	E	R : Un county peut gérer des systèmes d'aqueduc (Government Code, section 25690-25692). ou SM : Un county ou un city peut déléguer cette compétence à un water municipal district. ou M : Les cities peuvent gérer leur propre système d'aqueduc.	R : Déléguée SM : Déléguée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	Les villes de San Diego et Los Angeles gèrent leur système d'approvisionnement en eau, les aqueducs, les réservoirs, les pompes, etc. Habituellement, cette compétence est confiée à un district.
Égout	R, SM, M	E	R : Un county peut gérer des systèmes d'égouts. ou SM : 130 special districts pour les égouts et 99 districts pour les égouts et l'approvisionnement en eau. ou M : Les cities peuvent gérer leur système d'égouts ou en confier la responsabilité à un district ou à un county.	R : Déléguée SM : Déléguée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	Los Angeles county et San Diego county sont parmi les quelques counties ayant leur propre système d'égout.s. Habituellement, cette compétence est confiée à un district.

⁵ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Équipement d'approvisionnement en eau	R, SM, M	E	R : Les counties peuvent gérer et entretenir des systèmes d'approvisionnement en eau, soit pour desservir une municipalité (entente contractuelle) ou un territoire non municipalisé. ou SM : Au total 344 special districts pour l'approvisionnement en eau, 14 districts pour la protection des ressources naturelles et l'approvisionnement en eau et 99 districts pour les égouts et l'approvisionnement en eau. ou M : Les villes peuvent gérer leur propre système d'approvisionnement en eau ou en confier la responsabilité à un district ou à un county.	R : Déléguée SM : Déléguée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	
Équipement d'assainissement des eaux usées	R, SM	E	R : Le Watershed management department prépare les études, élabore des partenariats, fournit l'assistance et offre des services d'assainissement. Un county peut aménager et gérer un système d'assainissement des eaux usées. Il peut également fournir les services de traitement, par le biais d'ententes, au fédéral, à l'État, à un district ou à une municipalité (Government code, sections 25701-25704). ou SM : Un county peut confier cette compétence à un district.	R : Déléguée → Dévolue → Déléguée SM : Déléguée	R : Facultative → Facultative → Facultative SM : Facultative	Les villes régies par une charte, comme San Diego, peuvent acquérir et gérer leur propre système d'assainissement.
Activités et équipements de télécommunications (incluant Internet)			ND			

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Distribution du gaz	M	E	M : Un city peut implanter et gérer un réseau de distribution de gaz naturel. Le service peut être confié à une entreprise privée.	Dévolue	Facultative	Un county peut demander à l'État (avec l'approbation par référendum de la population) de lui conférer les pouvoirs et fonctions de gérer et distribuer du gaz pour desservir un territoire non municipalisé. Le service peut être confié à une entreprise privée.
Distribution de l'électricité	R, M	P	R : Un county peut produire et distribuer de l'électricité. Il peut aussi en confier la responsabilité à une agence publique. M : Un city peut produire et distribuer de l'électricité.	Dévolue	Facultative	
Barrages	I, R, M	P	I : Le Department of Water Ressources doit assurer la sécurité des barrages. R et M : Un county ou un city peut construire et entretenir des barrages pour la production de l'hydroélectricité.	R et M : Dévolue	R etM : Facultative	

4 Développement économique

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ⁷						
Promotion du développement économique	R, SM, M	P	R : La Community Development Commission Agence de county (le county élabore ses politiques) qui aide les communautés en : - promouvant le développement économique; - offrant des formations et plusieurs programmes de prête; - encourageant le développement des commerces; - attirant de nouveaux commerces; - encourageant la création d'emplois. SM : Il y a 10 special districts pour le développement industriel dans l'État de Californie. M : Voir commentaires.			M : La ville de San Diego : le département de Eco- nomic Development offre : - de l'assistance aux com- merces (incitatifs de relo- cation, assistance admi- nistrative et financière); - des programmes de dé- veloppement communau- taire; - de l'assistance à la mise en place de projets com- merciaux et de dévelop- pement international.
Participation financière dans les entreprises			ND			

⁶ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).
⁷ Il existe plusieurs agences qui s'occupent du développement économique, communautaire ou d'aide financière aux entreprises. Elles peuvent relever de la municipalité ou être créée en partenariat avec le county et d'autres organismes.

Développement économique⁷

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ⁷						
Développement communautaire	R, SM	P	R : La Community Development Commission présente dans les coun- ties administre : - les programmes de logement et de développement communautaire; - les programmes de développement économique; - les programmes de revitalisation des commerces; - les fonds et subventions accordés; - les programmes de financement d’amélioration communautaire pour 48 villes et territoires non municipalisés; - les programmes de logements sociaux. SM : Au total 71 special districts pour le logement et le développement communautaire.	Délégée	Obligatoire	

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ⁷						
Gestion, promotion et aide au développement d'activités touristiques	I, R, M	E	I : L'Office of California Tourism s'occupe de la promotion des activités touristiques et de l'administration des programmes de développement touristique. Des centres d'information touristique, répartis sur le territoire de l'État, offrent de l'information aux touristes sur les attraits et la planification de voyages. La California Travel and Tourism Commission est responsable de l'élaboration d'un plan marketing de promotion touristique et de sa mise en œuvre (Government Code, section 13995). R : Voir commentaires. M : Voir commentaires.			R : Exception : Le Los Angeles County Tourism Market Commission est responsable de l'élaboration d'un plan marketing de promotion touristique sur son territoire. La mise en œuvre du plan et les activités de promotion sont confiées au Los Angeles Convention and Visitors Bureau (Government Code, section 13995.100). M : La ville de San Diego a mis en place un programme de développement du tourisme afin de fournir des fonds pour les OSBL qui attirent des commerces, font la promotion du tourisme et créent des possibilités d'emplois.
Centres de foires, d'exposition ou de congrès	R, M	P	R : Un county peut construire un centre de foires et d'exposition pour promouvoir les produits du terroir et les spécialités de la région, incluant les produits manufacturés (Government Code, section 25351). M : Un city peut construire et gérer un centre des congrès.	Dévolue	Facultative	La ville de Los Angeles est responsable de la gestion et de l'entretien d'un Convention and Exhibition Center.

[illegible]

⁹ Il existe 3 special districts dans l'État de Californie (SM) offrant l'éducation.

L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE – ENAP 17

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants ⁹						
Équipements scolaires secondaires	R, SM	P	R, SM : Un county ou un school district peut implanter une école se- condaire (junior high school) ou un réseau formé par plusieurs écoles secondaires (Education Code, 37060). Voir Équipements scolaires primaires pour les autres compétences.	Déléguée	Facultative	
Équipements d'enseignement supérieur ou postsecondaire	I, SM	P	I : Les autorités compétentes sont le California Community Colleges pour l'enseignement postsecondaire et le California State University et le University of California pour l'enseignement supérieur. SM : Les Community college districts sont les instances gouvernemen- tales responsables de l'enseignement postsecondaire. L'autorité com- pétente d'un community college district est un board of trustees. Ce dernier est responsable de la gestion des équipements (matériel et bâ- timents) (Education Code, sections 66700, 70902, 81600, 81601et 81606).	Déléguée	Obligatoire	
Personnel de garderie et pouponnière	I	E	I : Le Department of Social Services est responsable de la formation des éducateurs et de leur émettre un permis d'opération.			
Personnel primaire	R, SM	P	R, SM : La gestion des ressources humaines (personnel enseignant, administratif et de soutien) est la responsabilité soit du superintendent of school du county, siot du school district (Education Code, sections 7050 à 7058 et 44830 à 44929.1).	Déléguée	Obligatoire	
Personnel secondaire			Voir Personnel primaire.	Déléguée	Obligatoire	
Personnel d'enseignement supérieur ou postsecondaire	I, SM		I : Le California State University est administré par le Trustees of Cali- fornia State University. SM : Le board of trustees d'un community college district est responsa- ble de la gestion des ressources humaines. Pour l'engagement du per- sonnel enseignant, il doit respecter les normes minimales établies par le Board of Governors of the California Community Colleges (Education Code, sections 66700, 70902 et 87400).	Déléguée	Obligatoire	

6 Culture, loisirs et sports

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports ^{11 12}						
Bibliothèques	R, SM, M	P	R : Un county peut acquérir, aménager et opérer une bibliothèque pouvant desservir le territoire de plus d'une municipalité (Government Code, section 25351). Un county peut aussi implanter les services d'une bibliothèque pour desservir un territoire non municipalisé (Government Code, section 25210.4). Le service de bibliothèque peut être confié à un district. SM : Il y a 37 special districts qui gèrent des bibliothèques. M : Un city peut acquérir, aménager et opérer une bibliothèque. Il peut choisir d'en confier la responsabilité à un district.	R : Dévolue → Déléguée M : Dévolue	Facultative	
Musées	I, R, M	P	I : The California State History Museum est le fruit d'un partenariat public-privé. La gestion et l'aide financière sont sous la responsabilité d'un OSBL. R : Un county peut construire un musée d'histoire et un musée des arts (Government Code, section 25351). M : Un city peut construire un musée d'histoire et de la nature s'il n'y en a pas déjà un sur son territoire.	R : Dévolue M : Dévolue	R : Facultative M : Facultative	Il semble que la majorité des musées, théâtres et cinémas soient gérés par des OSBL (en partenariat avec des entreprises privées).

¹⁰ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).
¹¹ San Diego : la Commission des arts de la ville existe afin de promouvoir, d'encourager et d'augmenter le support pour les arts et les institutions culturelles de la ville.
¹² Los Angeles (ville) gère plusieurs centres d'art et galeries, mais aucun musée, théâtre ou cinéma.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports ^{11 12}						
Protection et mise en valeur du patrimoine	R	E	R : Un county peut imposer une réglementation à l'égard de la protection et la mise en valeur du patrimoine. Les pouvoirs sont similaires à ceux accordés par la Loi sur les biens culturels du Québec aux municipalités : désignation d'un site du patrimoine, classification d'une propriété (bâtiment ou site), contrôle sur la réparation, l'entretien et la construction des bâtiments et des sites protégés (Government Code, section 25373). Un county peut former un Historical Society (Government Code, section 25376).	Dévolue	Facultative	
Théâtres et cinémas	R	E	R : Un county peut construire un cinéma public et présenter des films dans la mesure où ceux-ci ont un caractère éducatif.	Dévolue	Facultative	Il semble que la majorité des musées, théâtres et cinémas publics soient gérés par des OSBL.
Activités et équipements de sports et loisirs, incluant les parcs et terrains de jeux	I, R, SM, M	P	I : La division des Parcs and Recreation est responsable de la gestion et de l'entretien des parcs de l'État. R : Un county peut convertir un terrain vacant en parc local. Il peut aussi convertir un parc municipal en parc régional (Government Code, section 25550). Il peut aussi aménager un parc local sur un territoire non municipalisé (Government Code, section 25210.4). SM : Au total 156 districts pour les parcs et les loisirs. M : Un city peut mettre en valeur les berges d'un plan d'eau en y aménageant une plage publique, une promenade ou toute autre installation de même nature à des fins de récréation. Il peut aussi exproprier pour aménager un parc public.	I : Dévolue R : Dévolue SM : Déléguée M : Dévolue	I : Obligatoire R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	

7 Environnement et protection de la nature

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ¹³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature ^{14 15}						
Matières résiduelles	R, SM, M	E	R : Un county peut acquérir, aménager et gérer un site d'enfouissement des déchets, un incinérateur ou tout autre équipement de traitement des déchets. Il peut autoriser une municipalité ou un organisme gouverne- mental à utiliser les équipements du county. Le service de collecte des ordures peut être délégué à un organisme public ou privé (Government Code, section 25820). Un county peut desservir un territoire non municipalisé pour la collecte des ordures (Government Code, section 25210.4a). ou SM : Un total de 23 special districts sont dans l'État de Californie. ou M : Un city peut acquérir, aménager et faire la gestion d'un site d'enfouissement.	R : Dévolue SM : Déléguée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	
Contrôle des carrières, gravières et sablières	R, M	P	R,M : Les counties et les cities ont les mêmes pouvoirs : ils peuvent dé- clarer un site abandonné comme étant une nuisance publique et faire en sorte que le terrain soit réaménagé (Government Code, section 50231).	Dévolue	Facultative	
Contrôle et gestion des cours d'eau, des rives et du littoral			ND	ND	ND	

¹³ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district) ; M : municipal (ville ou municipalité).
¹⁴ Parmi les villes de l'État de Californie, seulement Los Angeles et San Diego s'occupent de la protection des ressources naturelles, étant donné que la protection de l'environnement est la responsabilité du county et de l'État.
¹⁵ En 2002, il y avait 15 030 personnes employées par l'État dans le domaine des ressources naturelles et 8 144 au niveau local. Ce domaine relève donc, comme dans le cas de New York, plutôt de l'État.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ¹³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature ^{14 15}						
Gestion des eaux souterraines	I, R, SM, M	P	I : Le State Water Ressources Control Board dirige une brigade intergou- vernementale, composée de représentants de différents départements et gouvernements locaux et régionaux, qui gère un programme de contrôle de la qualité de l'eau, dont les eaux souterraines (Water Code, section 10781). R, SM, M : Toute instance locale ou régionale qui fournit un service d'approvisionnement en eau (city, county, district) peut adopter, par réso- lution ou par ordonnance, un plan de gestion des eaux souterraines (Wa- ter Code, section 10753). Cette instance est responsable de la mise en œuvre du plan et des relations avec les instances infranationales et fédé- rales de régulation (programmes et réglementations).	R, SM, M : Dévolue	R, SM, M : Facultative	
Contrôle et remise en état des sols contaminés	R, M	E	R : Le Department of Environmental Health d'un county est responsable du contrôle et de la remise en état des sols contaminés. M : Voir commentaires.	ND	ND	Exception : M : Environmenal Pro- tection Division de San Diego est responsable également sur son terri- toire du contrôle et de la remise en état des sols contaminés. Il est proba- ble que d'autres city chartered aient cette compétence.
Protection et mise en valeur des sites d'intérêt écologique	I, R, SM, M	P	I : La Ressource Agency est responsable d'assurer la gestion des sites écologiques. R, SM, M : Les counties et les cities ont les mêmes pouvoirs : ils peuvent créer un district qui sera responsable de la mise en valeur et de l'entretien d'un site naturel (Goverment Code, section 50060.5).	→ Dévolue	→ Facultative	

8 Santé et services sociaux

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux ¹⁷						
Construction et gestion des hôpitaux	I, R, SM, M	P	I : Les hôpitaux psychiatriques sont de compétence infranationale : c'est le Department of Health Services qui en est responsable R : Cette compétence municipale peut être transférée à un county (Go- vernment Code, section 25351). SM : La gestion des hôpitaux peut être confiée à un district. M : Un city doit construire et gérer un hôpital soit par le conseil munici- pal, soit en délégrant la responsabilité à un Board of Hospital Trustees.	R : Dévolue SM : Déléguée M : Dévolue ou déléguée	R : Facultative SM : Facultative M : Obligatoire	
Construction et gestion des centres de services sociaux	R, SM, M	P	R : ND. Voir commentaires. SM : Il existe 94 special districts concernant la santé. M : ND	ND	ND	R : Health and Human Services Agency est une division du gouvernement du county de San Diego. Elle offre plusieurs servi- ces sociaux et médicaux. Le county de Los Angeles gère plusieurs centres de santé.
Personnel et services hospitaliers			Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Services de santé communautaire (vaccination et lutte contre les épidémies)			Voir Construction et gestion des centres de services sociaux.	Probablement déléguée	Probablement obligatoire	

¹⁶ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

¹⁷ La plupart des services sociaux sont fournis par le county de San Diego et des agences sans but lucratif. La ville est responsable de superviser les contrats avec les OSBL, de les négocier, de contrôler et de fournir une assistance technique aux fournisseurs de ces services.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux ¹⁷						
Services ambulanciers	R, SM, M	P	R,SM, M : Un city, un county ou un district responsable de la gestion d'hôpitaux peut se doter d'un service ambulancier.	Dévolue	Facultative	Pour les cas d'interventions d'urgence, le chef pompier d'un city, d'un county ou d'un district peut se doter d'un service ambulancier.
Construction et gestion des centres d'hébergement (per- sonnes âgées et en difficulté)	I, R	P	I : California Department of Aging – administre des programmes pour la livraison des repas, l'assistance aux aînés, les services à la maison, les centres d'hébergement et les centres de jours, etc. R : Un county peut construire et entretenir un centre d'hébergement pour personnes âgées (almhouse) (Government Code, section 25351).	R : Dévolue	R : Facultative	
Personnel et services d'hébergement (personnes âgées et en difficulté)			Voir Construction et gestion des centres d'hébergement.			
Inspection des aliments	I, R	P	I : L'État établit des règlements pour l'inspection des aliments. R : ND. Voir commentaires.	Probablement déléguée	Probablement obligatoire	R : Le Environmental Health Department (LA) – a une division de Food & Housing Inspection qui inspecte les restaurants.

9 Logement et aide sociale

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale ¹⁹						
Aide sociale	I, R	P	I : Le California Department of Social Services fournit l'aide, les services, la protection aux adultes et aux enfants dans le besoin. Il gère et finance ses programmes par le biais de 4 200 employés localisés dans 51 bureaux de l'État, dans 58 départements d'aide sociale, bureaux et autres organisations localisés dans les counties. R : ND. Voir commentaires.			R : Public Social Services Department (LA) : fournit l'assistance financière, les services sociaux aux individus et familles rencontrant les critères de ces programmes. Community Development Commission : - gère un programme de financement d'aide sociale; - offre des logements aux personnes à faible revenu; - administre un programme de subventions des loyers pour des personnes à faible revenu dans les territoires non municipalisés ainsi que dans les villes.

¹⁸ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

¹⁹ L'Aide sociale et les services sociaux sont en général plutôt de la responsabilité de la Californie que de celle du county.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale ¹⁹						
Aide au logement des personnes	R, M	P	R : Le département de Housing and Community Development d'un county : - fournit des fonds pour le développement communautaire; - aide les familles à trouver des logements abordables; - fournit une assistance aux citoyens à faible revenu; - travaille pour augmenter la disponibilité des logements abordables sur le marché; - collabore avec d'autres agences de logement dans le county. M : ND. Voir commentaires.	Probablement déléguée	Probablement obligatoire	M : Le San Diego département de logement offre : -des programmes d'achat des logements et d'assistance en vue de trouver un loyer; - des programmes pour les sans-abri, comme de la nourriture, un refuge et autres services. Le Special Needs Housing Program offre des lits temporaires pour les toxicomanes et les malades mentaux. La ville a un centre pour les sans-abri (centre temporaire pour les enfants avec leurs parents).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale ¹⁹						
Logements sociaux	R, SM, M	P	R : La Community Development Commission (LA) : - possède, gère et développe des logements sociaux; - administre plusieurs programmes de subventions; - est responsable pour le développement des territoires non municipalisés dans le county; - identifie et analyse les besoins en matière de développement économique et urbain. SM : La Housing Authorities, San Diego Housing Commision regroupe 71 special districts pour la gestion des logements et le développement communautaire. M : L'agence de redéveloppement de la ville de San Diego finance la construction de logements sociaux. Le département du logement offre des logements en propriété publique. Des logements sociaux sont créés en partenariat public-privé. Plusieurs logements sont disponibles pour les malades mentaux.	R : Probablement déléguée <		

10 Transport

Compétences	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ²⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ²¹						
Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires)	I, SM	P	I : Le California Department of Transportation (Caltrans) : - gère les autoroutes et les grandes routes; - fournit des services de chemin de fer à l'intérieur des villes; - assiste environ 100 aéroports; - travaille avec les agences locales. SM : Les Metropolitan Transportation Authorities (sont reliées aux counties, mais sont des agences séparées) gèrent les services d'autobus et de chemin de fer dans le county. S'occupent de la planification, de la construction et de la gestion du transport. Le Metropolitan Transit Systems (créé par l'État) est responsable du transport en autobus, en trolleybus et du transport ferroviaire (distance courte) dans plusieurs villes de l'État.			
Gestion des systèmes de transport en commun (urbains ou ruraux)	SM, M	P	SM : Les Metropolitan Transportation Authorities (sont reliées aux counties, mais sont des agences séparées) gèrent les services d'autobus et de chemin de fer dans le county. S'occupent de la planification, de la construction et de la gestion du transport. Le Metropolitan Transit Systems (créé par l'État) est responsable du transport en autobus, en trolleybus et du transport ferroviaire (distance courte) dans plusieurs villes de l'État. M : Le LA Department of Transportation gère le système de transport en commun (autobus, trolley, shuttle, etc.). Certaines villes dans l'État gèrent des systèmes de transport dont elles sont propriétaires (par exemple : Long Beach, Oakland, Oceanside et San Francisco).			

²⁰ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

²¹ Les gouvernements locaux assument l'entière responsabilité du transport en général. Ils créent souvent des special districts pour ce domaine. En 2002, le nombre d'employés au palier local était de 34 296.

Compétences	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ²⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ²¹						
Gestion du transport scolaire	SM	E	SM : Les divisions transport de chaque school district s'occupent du transport pour les enfants.			
Gestion du transport adapté	R	E	R : Il y a 60 school districts qui dépendent des counties qui s'occupent du transport pour les enfants qui sont en difficulté.			
Voirie (primaire, secondaire et tertiaire)	I, R, SM, M	P	I : Le California Department of Transportation (Caltrans) : - gère les autoroutes et les grandes routes; - fournit des services de chemin de fer à l'intérieur des villes; - travaille avec les agences locales. R : Le service des travaux publics est responsable de l'entretien, de la réparation et de la construction des routes de county et des ponts ainsi que d'apporter des améliorations en vue de diminuer le trafic. SM : Il existe 47 special districts qui s'occupent des autoroutes. M : Le service des travaux publics est responsable de l'entretien et de la réparation des rues et des routes dans la ville.	R : Dévolue SM : Déléguée M : Dévolue	R : Obligatoire SM : Facultative M : Obligatoire	
Équipement de transport ferroviaire	I, SM	P	I : Le California Department of Transportation (Caltrans) : - gère les autoroutes et les grandes routes; - fournit des services de chemin de fer à l'intérieur des villes; - assiste environ 100 aéroports; - travaille avec les agences locales. SM : Les Metropolitan Transportation Authorities (sont reliées au counties, mais sont des agences séparées) gèrent les services d'autobus et de chemin de fer dans le county. S'occupent de la planification, de la construction et de la gestion du transport.			
Équipement de transport fluvial ou maritime			ND			

Compétences	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ²⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ²¹						
Équipement de transport aérien	I, R, SM, M	P	I : Le San Diego County Regional Airport Authority (créé par l'État) gère San Diego International Airport. Le California Department of Transportation (Caltrans) fournit l'assistance à 100 aéroports. R : Le county de San Diego gère plusieurs aéroports. SM: En tout, 16 special districts fournissent le transport aérien. M : La ville de San Diego gère 2 aéroports. Parmi les municipalités qui ont leurs aéroports, ce sont les villes de San Francisco et de Los Angeles qui investissent le plus. Los Angeles gère 4 aéroports.			

11 Planification et aménagement du territoire

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou faculta- tive	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire						
Participation à la planification nationale			ND			
Participation à la planification régionale	R	E	R : Le Department of Regional Planning apporte son soutien lors de la planification. La Planning Commission : - étudie, planifie et recommande le développement des territoires non municipalisés; - assiste les villes dans le territoire du county en matière de planifica- tion. Le Planning and Land Use Departement : - fonctionne comme une agence de planification pour les territoires non municipalisés; - prépare les plans; - coordonne l'utilisation de terres.			
Planification locale	R, M	P	R, M : ND			
Réglementation d'urbanisme	R, M	P	R : Les counties sont responsables de la planification et de la régle- mentation en matière d'urbanisme. M : Le code du développement urbain de San Diego encadre le déve- loppement urbain dans la ville. L'utilisation du terrain dépend de la zone désignée.			
Maîtrise du sol, réserves fon- cières et achat de terrains			ND			

²² I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou faculta- tive	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire						
Programmes de développe- ment urbain et de revitalisa- tion	R, M	P	R : Le county : - administre des programmes de revitalisation; - offre des prêts à taux d'intérêt réduit; - offre des rabais et autre assistance pour les commerces dans certai- nes régions. La Community Development Commission (agence du county LA) offre plusieurs programmes de revitalisation urbaine et de développement économique. M : Le département de planification effectue des recommandations et des propositions du développement urbain (land development). Le département de développement est au service des citoyens en ma- tière de permis de construction et de zonage. Le département de revi- talisation s'occupe des projets qui vont améliorer le paysage et les en- droits publics.			

FLORIDE

FLORIDE

1 Services publics généraux

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, F, R, SM ou M) ²³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registre de l'état civil	I, R	P	I : The Florida Department of Health peut constituer l'Office of Vital Statistics et en confier la direction au State Registrar. Ce dernier est responsable de l'émission des certificats et de leur conserva- tion. Il doit nommer des local registrar pour chacun des districts (régions administratives) sous sa responsabilité. Il doit approuver les documents officiels émis par les local registrar et superviser leur travail. Les local registrar de chacun des districts sont responsables de l'émission et de l'attestation des certificats de naissance et de dé- cès. R : Le Clerk of the Courts est responsable de l'émission des certifi- cats de mariage. Il peut aussi émettre des copies certifiées et pro- noncer des divorces lorsque le mariage a été célébré dans son county. Les County Health Departments peuvent s'occuper du registre des certificats de naissance, de décès, de mariage et de divorce.	R : Déléguée	R : Facultative	
Cadastre	R, M	P	R : Si une subdivision cadastrale a lieu entièrement sur un territoire non municipalisé, le governing body du county est responsable d'approuver l'opération cadastrale. M : Le governing body du pallier municipal est responsable d'approuver les demandes d'opération cadastrale pour les territoi- res municipalisés (FS, sect. 177.071).	R : Dévolue M : Dévolue	R : Obligatoire M : Obligatoire	

²³ I : infranational (État); F : fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, F, R, SM ou M) ²³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Immatriculation des véhicules	I, SM	E	I : Le Department of Highway Safety and Motor Vehicles est responsable de l'immatriculation des véhicules. SM : Le Department of Highway Safety and Motor Vehicles peut nommer des agents locaux tels que les employés d'un district school et leur confier la responsabilité d'enregistrer l'immatriculation des véhicules, avec l'accord du District school Board et le county tax collector (FS, sect. 320.58).	SM : Délégée	SM : Facultative	
Évaluation des immeubles	I, R	E	I : Le Florida Department of Revenu a la responsabilité de supervi- ser l'évaluation des immeubles et, pour ce faire, établit des directi- ves (Florida Real Property Appraisal Guidelines). R : Property appraiser a la responsabilité de : - déterminer la valeur des propriétés et des immeubles dans le county; - conserver les registres des propriétés; - déterminer les taxes; - soumettre les rôles d'évaluation (assessment rolls) au Florida Department of Revenu pour une révision et approbation (FS, sect. 192.011, 193.023, 193.114, 193.1142).	R : Dévolue	R : Obligatoire	Le Property appraiser office du county détermine : - la valeur de l'immeuble; - le taux de l'impôt foncier. Le taux de l'impôt foncier est spécifique à chaque adminis- tration locale, municipalité ou special district. Par exemple, la propriété peut être sujette aux impôts pour County, School Board, City, Hospital District, Water Mana- gement District et autres. La somme de tous les taux d'impôt détermine le montant de l'impôt foncier à payer.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, F, R, SM ou M) ²³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registres électoraux	I, R	P	I : Le Secretary of State est l'officier en chef des élections. Il doit établir les normes relatives à l'inscription des électeurs. La Division of Elections du Department of State doit nommer un Election Supervisor pour chaque county. Les registres sont conservés par le Bureau of Election Records de l'État (FS, sect. 97.012, 97.058, 98.0977). Le Department of Highway Safety and Motor Vehicles doit offrir aux électeurs la possibilité de s'inscrire à la liste électorale ou de mettre à jour son dossier personnel (FS, sect. 97.057). R : Le Election Supervisor est responsable de l'inscription des élec- teurs, de la tenue de la liste électorale et de sa mise à jour. Il doit transmettre les registres au Department of State pour le maintien de la base de données de l'État (FS, 98.015, 98.065, 98.077).	R : Déléguée	R : Obligatoire	Les services d'enregistrement des électeurs sont disponibles soit dans les bureaux du Elec- tion Supervisor du County, soit dans les bureaux locaux du Department of Highway Safety and Motor Vehicles.
Services de perception et de re- couvrement de taxes ²⁴	I, R, SM, M	P	I : Le State Department of taxation and finance perçoit les taxes de vente (taxes générales de vente et taxes sélectives, les taxes sur l'essence, les taxes sur l'alcool, les taxes sur le tabac, les taxes sur les utilités publiques et autres taxes), l'impôt sur les corporations, les taxes sur les licences de véhicules et autres taxes. R : Les counties perçoivent un impôt foncier. Ils imposent des taxes de vente et autres taxes. SM : Les school districts perçoivent les taxes scolaires et les spe- cial districts perçoivent leurs propres taxes. M : Les municipalités perçoivent aussi un impôt foncier et autres taxes.	Déléguée et dévolue	Obligatoire et facultative	L'Internal Revenue Service collecte les taxes fédérales. Le taux d'impôt foncier est dé- cidé par diverses autorités de taxation, comme County Com- mission, School Board, les mu- nicipalities et autres.

²⁴ Les détails sont présentés dans la section 4 – financement des instances locales.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, F, R, SM ou M) ²³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Gestion des terres de domaine de l'État	I	E	I : Le Board of Trustees of the Internal Improvement Trust Fund est responsable de la gestion financière des terres publiques et de l'administration du Land Office (FS, sect. 253). Le Department of Environmental protection (Division of State Lands) administre les terres et les plans d'eau de l'État. La division contrôle le droit de propriété des terres du domaine public ainsi que les usages qui peuvent y être exercés (conservation, activités ré- créatives, protection et mise en valeur des biens historiques, pro- duction de matière ligneuse, extraction des ressources dont no- tamment le pétrole et le gaz naturel ainsi que les activités d'aquaculture. La division peut : - acquérir des terres et en disposer; - administrer les registres des terres; - établir des limites de possession des terres. La Florida Fish & Wild Conservation Commission (Division of Wil- dlife) est responsable de la gestion des terres du domaine public et des terres privées pour les fins de loisirs et de conservation. Certains pouvoirs du Board of Trustees sont délégués à un water management district et au Department of Agriculture and Consu- mer Services pour la gestion des terres publiques immergées (plans d'eau).			Le Department of Environmen- tal protection peut déléguer, par entente contractuelle, cer- taines de ses compétences à des agences publiques locales ou régionales (FS, sect. 253.784).
Gestion des territoires non municipalisés	R	E	R : Les territoires non municipalisés relèvent des counties. Les counties fournissent les services municipaux sur ces territoires (FS, sect. 125.01(2)(n), 125.01(2)(q) et 125.01(5)(b) à 125.01(6)(b)).	Dévolue	Facultative	

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, F, R, SM ou M) ²³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Recensement	I, F, R	P	I et F : Le US Census Bureau coopère avec l'État par le biais du State Data Center qui est responsable : - de rendre l'information disponible au public par le biais des agen- ces, universités, bibliothèques, gouvernements régionaux ou lo- caux; - d'appliquer les normes édictées par le US Census Bureau. R : Gestion des centres de données relevant de l'État.			F : Le US Census Bureau est responsable : - du recensement de la popula- tion; - du traitement des données; - de l'affichage des statistiques pour le pays, par État et par région.

2 Police, incendie et protection civile

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Police	I, R, M	P	I : Le Florida Crime Prevention Traing Institute du Department of Legal Affairs est responsable de mettre en œuvre et d’administrer des programmes de formation pour la prévention contre le crime. Les officiers de patrouille, sous l’autorité du Commander of the Florida Highway Patrol (Department of Highway Safety and Motor Vehicles), agissent à titre de policiers de l’État. Ils ont des pouvoirs similaires à ceux des corps policiers municipaux. Ils sont également responsables de la sécurité sur les autoroutes de l’État (FS, sect. 321.05). R : Le Sheriff d’un county est responsable d’assurer le service de police sur le territoire du county (FS, sect. 30.15). M : Le chef de police est responsable d’assurer le service de police sur le territoire municipal. Le municipal police department peut mettre en application un programme de surveillance communautaire contre le crime (neighborhood crime watch program) (FS, sect. 166.0485).	R : Dévolue M : Dévolue	R : Obligatoire M : Obligatoire	R : Il y a des départements de police dans presque chaque county. Le département de Miami-Dade comprend les divisions suivantes : service de police (divisions selon territoire), service de support (planification, formation, communication, administration, etc.), service d’enquête (division criminelle). M : Le département de la police de la ville de Miami a plusieurs divisions : patrouille (enquêtes sur les accidents, patrouilles marines, patrouilles bicyclettes, etc.), enquêtes criminelles, services techniques et de support, services spéciaux.

²⁵ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Prisons	I, R, M	P	I : Le Florida Department of Corrections gère 121 prisons, soit 83,9 % des détenus de l'État. R : Deux counties ou plus peuvent établir mutuellement une prison régionale. Celle-ci est gérée par un comité formé par un county commissioner (désigné par le board of county commissioners du county) et le sherrif de chacun des counties participant (FS, sect. 950.01). M : Une municipality peut construire, entretenir et gérer une prison	R : Dévolue M : Dévolue	R : Facultative M : Facultative	Les prisons gérées par l'État comprennent uniquement les prisonniers condamnés à plus de 1 an. Exception : Parmi les villes de 200 000 habitants et plus, seule Jacksonville gère des prisons.
Administration de la justice	I, R	P	I : Les Supreme court et circuit courts entendent des cas criminels, litiges relatifs aux relations familiales, à la violence familiale, cas de délinquance juvénile, cas de santé mentale, litiges relatifs aux pensions alimentaires et cas civils où le litige dépasse 15 000 \$ US. Le Marshall exécute les procès à la Supreme court et nomme les she-riff des county (FS, sect. 25.262). Les cours d'appel sont formées en 5 districts (FS, sect. 35.01). R : Les County courts entendent les petites créances (disputes entre propriétaires et locataires, violations des règlements des coun-ties ou des municipalités et litiges civils ne dépassant pas 15 000 \$ US. Les sheriffs exécutent les procès de la Supreme court, des circuits courts et des county courts lorsqu'ils ont lieu dans un county (FS, sect. 30.15). Le County Clerk office fournit une assistance aux juges.	R : Déléguée	R : Obligatoire	

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Protection contre les incendies	I, R, M	P	I : Le Chief Financial Officer de l'État porte également le titre de State Fire Marshall. Il est responsable d'élaborer les politiques et règlements en matière de protection et de prévention contre les incendies, de l'entraînement des pompiers et des inspecteurs des équipements et des systèmes de protection contre les incendies. Le Division of State Fire Marshall, sous la direction du State Fire Marshall, est également responsable de la gestion du Florida State Fire College (FS, sect. 633.01 et 633.45). L'État peut créer un Independent Special Fire Control District qui offre, sur un territoire supramunicipal, le service de protection contre les incendies (FS, sect. 189.402 et 191). R : Un county peut offrir un service de protection contre les incen- dies et mettre en application sur son territoire le code de prévention des incendies de la Floride (FS, sect. 125.01(1)(d)). Les counties doivent assurer la protection contre les incendies sur les terres forestières et les territoires dits « sauvages » sous forme d'une entente avec le Department of Agriculture and Consumer Services (Division of Forestry) (FS, sect. 125.27). M : Une municipality peut construire une caserne et offrir un ser- vice de protection contre les incendies (FS, sect. 180.06(9)).	R : Dévolue → Délégée M : Dévolue	R : Facultative → Obligatoire M : Facultative	
Protection civile	I, R, M	P	I : La Florida Division of Emergency Management : - administre plusieurs programmes fédéraux; - est responsable de la planification; - détermine les politiques en cas de désastre; - détermine le rôle et les responsabilités des agences locales. R : Un county peut réglementer soit par zonage, soit par une autre forme de règlement, et appliquer des règlements relatifs à la pro- tection civile (FS, 125.01(1)(h)). L'Office of Emergency assistance fournit des conseils sur la façon de réagir en cas de désastre. M : Voir commentaires.	R : Dévolue	R : Facultative	M : Miami Beach fait partie de la Community Emergency Res- ponse Team (comité de l'État). Elle prépare la communauté et fournit son aide en cas de dé- sastre.

3 Services et infrastructures d'utilité publique

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Aqueduc	R, SM, M	E	R : Un county peut se doter d'un système d'aqueduc et appliquer des règlements relatifs à l'approvisionnement en eau pour le territoire sous sa juridiction (FS, sect. 125.01).	R : Dévolue	R : Facultative	
			ou SM : La gestion d'un système d'aqueduc, d'approvisionnement en eau, d'égout ou de traitement des eaux usées peut être confiée à un Water and Sewer District. Il peut couvrir le territoire de plusieurs counties ou un territoire non municipalisé (FS, sect. 153.03, 153.53 et 153.62).	SM : Déléguée	SM : Facultative	
			ou M : Une municipality peut implanter et fournir un service d'aqueduc (FS, sect. 180.06).	M : Dévolue	M: Facultative	
Égout	R, SM, M	E	R : Un county peut se doter d'un réseau d'égout et appliquer des règlements en matière de collecte des eaux usées (FS, sect. 125.01).	R : Dévolue	R : Facultative	M : Miami Beach a son propre système d'égout et Water & Sewer Division s'occupe de son entretien.
			ou SM : Voir Aqueduc.			
			ou M : Une municipality peut implanter et fournir un service d'égout (FS, sect. 180.06).	M : Dévolue	M : Facultative	

²⁶ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Équipement d'approvisionnement en eau	R, SM, M	E	R : Un county peut se doter d'équipements d'approvisionnement en eau appliquer des règlements à ce sujet (FS, sect. 125.01). ou SM : Voir Aqueduc. ou M : Une municipality peut construire des équipements d'approvisionnement en eau (FS, sect. 180.06).	R : Dévolue M : Dévolue	R : Facultative M : Facultative	R : The Miami-Dade Water and Sewer Department (WASD) fournit des services directs à 356 000 clients. Le service de distribution d'eau est fourni à 14 municipalités et le service d'égout à 29 municipalités. M : Miami Beach ainsi que Fort Lauderdale ont leur propre système d'approvisionnement en eau. Water & Sewer Division s'occupe de leur entretien. La plupart des villes en Floride s'occupent de leur approvisionnement en eau.
Équipement d'assainissement des eaux usées	R, SM, M	E	R : Un county peut se doter d'un système d'assainissement des eaux usées et appliquer des règlements à ce sujet. ou SM : Voir Aqueduc. ou M : Une municipality peut construire des équipements d'assainissement des eaux usées (FS, sect. 180.06).	R : Dévolue M : Dévolue	R : Facultative M : Facultative	R: La Water management Division du county de Miami Dade collabore avec les special districts pour assurer l'approvisionnement, l'assainissement et la conservation des ressources en eau. La division est responsable du contrôle des inondations dans les territoires non municipalisés qui ne sont pas sous la responsabilité des districts.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguee	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Activités et équipements de télé- communication (incluant Internet)	I, M	P	I : La Florida Public Service Commission est responsable de l'émission des licences de diffusion des signaux de télécommuni- cation (télévision, radio, téléphone, Internet, etc.) et de l'implantation des équipements (FS, sect. 364.33). M : Une municipality peut autoriser la diffusion de signaux de télé- vision par câble. Avant de délivrer la licence, elle doit tenir des au- diences publiques (FS, sect. 166.046).	M : Dévolue	M : Facultative	
Distribution du gaz	R, SM, M	E	R : Un county peut fournir les équipements et les services de dis- tribution du gaz domestique.	R : Dévolue	R : Facultative	
			ou SM : Un district peut s'occuper de la distribution du gaz domestique et des équipements.	SM : Déléguee	SM : Facultative	
			ou M : Une municipality peut implanter des équipements et fournir les services de distribution du gaz domestique (FS, sect. 180.06).	M : Dévolue	M: Facultative	
Distribution de l'électricité	R, SM, M	E	R : Un county peut fournir les équipements et distribuer de l'électricité.	R : Dévolue	R : Facultative	
			SM : Cette responsabilité peut être confiée à un district. Un school district peut aussi implanter des équipements et fournir de l'électricité pour les besoins de ses immeubles.	SM : Dévolue	SM : Facultative	
			M : Une municipality peut implanter des équipements et distribuer de l'électricité (FS, sect. 180.06(9)).	M : Dévolue	M : Facultative	
Barrages	M	E	M : Une municipality peut construire des barrages (FS, sect. 180.06(9)).	Dévolue	Facultative	

4 Développement économique

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ²⁸						
Promotion du développement économique	I, R, SM	P	I : L'Entreprise Florida est un partenariat public-privé pour promou- voir le développement économique dans l'État. Il offre des incitatifs aux employeurs à l'intérieur de zones désignées, incluant des cré- dits d'impôt et les exemptions de taxes de vente ou taxes corpora- tives. R : Un county peut élaborer et mettre en œuvre un programme de développement économique. Un county peut organiser des activi- tés de promotion économique pour attirer les investisseurs (FS, sect. 125.045). SM : Il y a 6 special districts pour le développement industriel dans l'État de Floride.	R : Dévolue 		

²⁷ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

²⁸ En général, ce domaine est dirigé par l'État qui encourage la coopération public-privé. Les municipalités et les agences de développements ont un pouvoir assez large pour promouvoir la croissance; cependant, le pouvoir des counties est plus important.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ²⁸						
Aide financière aux entreprises	I, R, M	P	I : L'État offre plusieurs programmes d'aide financière par le biais des bureaux régionaux, des départements de l'État ou des gouvernements locaux (counties et municipalités). R : Un county peut subventionner une entreprise pour soutenir un projet d'expansion (FS, sect. 125.045). M : Une municipality peut accorder des crédits de taxes ou un congé de taxes à une entreprise.	R : Dévolue ou délégée M : Dévolue ou délégée	R : Facultative M : Facultative	R : Community and Economic Development Department du county de Miami-Dade fournit une aide financière aux commerces qui souhaitent s'établir dans la région. Il offre plusieurs programmes : - programmes de prêts; - programmes de crédits d'impôt; - subventions pour des rénovations extérieures; - exemptions de taxes pour ceux qui s'établissent dans certaines zones géographiques. M : Miami Beach offre : - des incitatifs financiers (crédits d'impôt) pour encourager le développement du commerce ou de sociétés; - l'annulation des taxes pour 10 années pour la réalisation de rénovations historiques.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ²⁸						
Développement de l'emploi	I, R	P	I : Le Department of Labor and Employment Security est respon- sable de l'administration des programmes de l'État. R : Ce département peut négocier une entente avec un county pour que le Tax collector agisse en tant qu'agent de l'État (FS, sect. 288.037 et 288.038).	R : Délégée	R : Facultative	I : Workforce Florida, Inc. : Le conseil nommé par le gouver- neur surveille et contrôle l'administration des politiques concernant la main-d'oeuvre, les programmes et les services fournis par 24 Regional Work- force Boards et Agency for Workforce Innovation. Les ser- vices directs sont disponibles dans les centres de l'État. Il existe 100 One-Stop Centers. R : Le South Florida Workforce administre les programmes de développement de l'emploi fi- nancés par le gouvernement fédéral ou étatique (counties Miami-Dade et de Monroe).

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ²⁸						
Développement communautaire	R, SM, M	P	R : Le Housing Division fournit l'assistance pour la rénovation de logements et de propriétés pour le territoire sous sa juridiction. SM : Il y a 105 special districts pour le logement et le développement communautaire. M : Voir commentaires.			R : Plusieurs programmes sont disponibles, par exemple : - Multi-Family Rehabilitation Program : - prêts à taux réduits pour des rénovations; - logements pour les personnes à faible ou moyen revenu. Le Capital Improvement Program Office du county de Miami-Dade s'occupe de l'amélioration des infrastructures dans la ville, des installations d'utilité publique, des parcs, des plages, des terrains de golf et des équipements de sécurité publique. M : La Housing and Community Development Division de la ville de Miami Beach s'occupe du développement communautaire. Par exemple, le Community Development Block Grant (CDBG) Program fournit les fonds pour l'amélioration des infrastructures dans la ville.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique ²⁸						
Gestion, promotion et aide au développement d'activités touristiques	I, R, M	P	I : Le Department of Revenue redistribue mensuellement aux coun- ties les taxes sur le tourisme qu'il ou les agences locales perçoi- vent. Un county peut transférer ses pouvoirs en matière de percep- tion et d'administration de la taxe sur le tourisme à ce département. R : Un county peut percevoir une taxe sur le tourisme afin de finan- cer les activités et programmes de promotion et de développement touristique. La gestion peut être confiée à une agence locale nommée County Tourism Promotion Agency. M : Un county peut transférer ses pouvoirs en matière de percep- tion et d'administration de la taxe sur le tourisme à une municipality.	R : Dévolue → Déléguée M : Dévolue	R : Facultative → Facultative M : Facultative	I : L'État de Floride gère un site Internet pour la promotion du tourisme et la planification des vacances. R : Le county de Miami-Dade administre des programmes de tourisme culturel. La promotion du tourisme est gérée par le Visitors Bureau. M : La Visitor and Convention Authority, composée de 7 membres, nommés par le City of Miami Beach Commis- sion, a pour objectif d'en- visager le développement et la promotion de la ville comme une destination de tourisme.
Centres de foire, d'exposition ou de congrès	R, M	P	R : Voir commentaires. M : Une municipality peut construire et gérer un centre de foire, d'exposition et de congrès (FS,. sect. 180.06(9)).	Dévolue	Facultative	R : L'Office Depot Center (Broward County) est la pro- priété du county. Le centre est géré par Arena Operation Co. Miami Beach Convention Cen- ter, Greater Fort Lauderdale and Broward County Conven- tion Center sont gérés par SMG, une compagnie de ges- tion privée.

5 Éducation et garde d'enfants

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipements de garderie et pou- ponnière	I, R	E	I : Le Florida Department of Children and Families administre les permis d'opération et forme le personnel des garderies. R : Voir commentaires.			R : Children's Services Admi- nistration Division du county de Miami Dade autorise la mise en activité de garderies par les organismes publics ou privés. Il s'agit de 500 garderies et de 250 garderies en milieu fami- lial.
Équipements scolaires primaires	SM	E	SM : Les school districts fournissent l'équipement.	Dévolue	Obligatoire	Le State Board of Education approuve les plans des schools dstricts, élabore les politiques et les programmes, veille à leur application et subventionne les projets (FS, 1001.02).
Équipements scolaires secondai- res	SM	E	SM : Les school districts fournissent l'équipement.	Dévolue	Obligatoire	
Équipements d'enseignement supérieur ou postsecondaire	I, SM	P	I : Il y a 52 universités dans l'État de Floride dont les universités d'État. SM : Parmi les 95 school districts, 28 ont pour objet les collèges.	SM : Dévolue	SM : Obligatoire	
Personnel de garderie et pou- ponnière			Voir Équipement de garderie de pouponnières.			
Personnel primaire	SM	E	SM : Les school districts gèrent leur personnel.	Dévolue	Obligatoire	
Personnel secondaire	SM	E	SM : Les school districts gèrent leur personnel.	Dévolue	Obligatoire	

²⁹ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ²⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Personnel d'enseignement supérieur ou postsecondaire	I, SM	P	I : Les universités de l'État gèrent leur personnel. SM : Les school districts pour les collèges gèrent leur personnel.	SM : Dévolue	SM : Obligatoire	

6 Culture, loisirs et sports

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ³⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports						
Bibliothèques	R, SM, M	E	R : Un county peut construire et offrir un service de bibliothèque (FS, sect. 125.01). ou SM : Il y a 5 special districts qui gèrent les bibliothèques. ou M : Une municipality peut construire et gérer une bibliothèque (FS, sect. 180.06(9)).	R : Dévolue SM : Délégée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	
Musées	R, M	P	R : Un county peut construire et gérer un musée. M : Une municipality peut construire et gérer un musée (FS, sect. 180.06(9)).	R : Dévolue M : Dévolue	R : Facultative M : Facultative	R : Vizcaya Museum and Gardens est la propriété du county de Miami-Dade. M : The Bass Museum of Art est financé par l'État ainsi que plusieurs organismes sociaux et gouvernementaux. Miami Art Museum (OSBL) est financé par les instances publiques et privées.
Protection et mise en valeur du patrimoine	R	E	R : Un county peut se doter d'une Historical commission (FS, sect. 125.01(1)(f)).	Dévolue	Facultative	

³⁰ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ³⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports						
Théâtres et cinémas	M	E	M : Une municipality peut construire et gérer un théâtre et un cinéma (FS, sect. 180.06(9)).	Dévolue	Facultative	R : Performing Arts Center, le Miami-Dade County est propriétaire du bâtiment, nomme le Conseil et gère les opérations du Centre. M : Le théâtre de Miami Beach est géré par SMG, une compagnie de gestion privée.
Activités et équipements de sports et loisirs, incluant les parcs et terrains de jeux	R, SM, M	P	R : Un county peut aménager un parc public, un terrain de jeux, des aires de récréation et tout autre équipement ou service de loisir. Il peut aussi élaborer et gérer des programmes de services de loisirs (FS, sect. 125.01). SM : En tout, 16 districts gèrent les parcs et loisirs. M : Une municipality peut construire et gérer des équipements de loisirs tels qu'un aréna, un terrain de jeux ou un terrain de golf (FS, sect. 180.06(7) et 180.06(9)).	R : Dévolue SM : Délégée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	R : Le Parks and Recreation Department du county de Miami Dade gère 12 000 acres, dont la moitié sont des zones protégées. Le département entretient 500 parcs et des installations de loisirs. Il sert une population de 2 millions de personnes.

7 Environnement et protection de la nature

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ³¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguee	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature ^{32 33}						
Matières résiduelles	R	P	R : Un county peut offrir un service de collecte des déchets et se doter d'un équipement de traitement des matières résiduelles (FS, sect. 125.01).	Dévolue	Facultative	
Contrôle des carrières, gravières et sablières	I	E	I : Le Department of Environmental Protection établit les règle- ments et les lois.			
Contrôle et gestion des cours d'eau, des rives et du littoral	I, SM, R	P	I : La gestion et le contrôle du littoral sont effectués par l'État (Coastal and Aquatic Managed Areas). Regional Water Management Districts : L'État est divisé en 5 districts qui assistent les gouvernements locaux ou districts supramunicipaux (conservation de l'eau et du sol) : - assure les réserves adéquates en eau; - gère et contrôle les cours d'eau et les rives; - émet les permis environnementaux; - assure la protection contre les inondations; - gère la qualité de l'eau; - préserve les sites écologiques; - surveille l'environnement.			
			SM : Les Beach and Shore Preservation Districts contrôlent les inondations et l'érosion des rives.	SM : Déléguee	SM : Obligatoire	
			R : Un county peut élaborer et administrer des programmes de contrôle des inondations, de l'érosion des berges et collaborer avec les agences gouvernementales pour la mise en œuvre de tels programmes (FS, sect. 125.01).	R : Dévolue	R : Facultative	

³¹ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

³² On remarque que la protection de l'environnement est plutôt sous la responsabilité de l'État. Parmi les villes de 125 000 habitants et plus, seulement Jacksonville consacre un budget important à ce domaine.

³³ Il existe 60 districts pour la conservation de l'eau et du sol. On ne connaît pas leur mission et leurs responsabilités exactes.

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ³¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature ^{32 33}						
Gestion des eaux souterraines	I	E	I : Responsabilité des Regional Water Management Districts. Voir Contrôle et gestion des cours d'eau, des rives et du littoral.			
Contrôle et remise en état des sols contaminés	R		R : Voir commentaires.			R : L'Environmental Assess- ment and Remediation Section du county de Miami Dade gère l'évaluation et la remise en état des sols contaminés (plus de 1 000 sites contaminés dans le county). Le département a pour mission d'identifier, d'évaluer et de remettre en état les sols contaminés.
Protection et mise en valeur des sites d'intérêt écologique	R, M	P	R : Un county peut élaborer et administrer un programme de conservation de l'environnement et collaborer avec les agences gouvernementales pour la mise en œuvre de tels programmes (FS, sect. 125.01). L'Environmental Protection Department : - contrôle la qualité de l'air; - protège les ressources naturelles (sites écologiques); - surveille l'environnement; - contrôle les terres et l'émission des permis; - veille à la prévention de la pollution; - protège les ressources en eau. M : L'Environmental Ressources Management protège et restaure les ressources naturelles.	R : Déléguée	R : Facultative	

Compétence	Paliers lo- caux concernés (I, R, SM ou M) ³¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguee	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature ^{32 33}						
Protection de l'environnement et hygiène du milieu (lutte contre la pollution et les nuisances, conservation de l'énergie, contrôle de la salubrité, contrôle des pesticides, etc.)	I, R, SM, M	P	I : Le Bureau of Pest Eradication and Control instaure des pro- grammes de contrôle relatifs aux pesticides. Il y a plusieurs offices satellites dans l'État. R : Un county peut élaborer et administrer un programme de lutte contre la pollution de l'air et collaborer avec les agences gouver- nementales pour la mise en œuvre de tels programmes (FS, sect. 125.01 et 125.275). Sur réception d'une pétition signée par les propriétaires riverains d'un plan d'eau, le Board of Commissioners doit aviser le Depart- ment of Environmental Protection et le Board of Trustees of The Internal Improvement Trust Fund d'une activité causant la pollution du milieu. Après réception d'un avis indiquant la présence d'une nuisance transmise par le département, le Board of Commissioners peut ordonner la remise en état des lieux (FS, sect. 125.563). SM : Voir commentaires. M : L'Environmental Ressources Management s'occupe de la pro- tection de l'environnement : - respect des règlements, prévention de la pollution; - protection et restauration des ressources naturelles; - programmes de développement durable.	R : Déléguee → Dévolue	R : Facultative → Facultative	SM : L'Everglades Agricultural Area Environmental Protection District prévient, contrôle et résout les problèmes environ- nementaux dans les counties suivants : Glades, Hendry, Palm Beach. R : La Pollution Prevention & Remediation Division du county de Miami Dade est responsa- ble de développer des pro- grammes de prévention, d'assistance technique et de formation et d'effectuer des inspections et des recomman- dations.
Contrôle et gestion d'activités de chasse et de pêche	I, R	P	I : La Florida Fish & Wild Conservation Commission a des pouvoirs réglementaires et exécutoires pour les activités de chasse et de pêche. Les employés de l'État ont des responsabilités pour les 5 régions couvrant la totalité de l'État de Floride. R : Les permis de pêche et de chasse sont émis par le Tax collec- tor du county ou par plusieurs détaillants.	R : Déléguee	R : Obligatoire	
Animaux			ND			

8 Santé et services sociaux

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des hôpitaux	R, M	P	R : Un county peut construire et gérer un hôpital et offrir des programmes sociaux de santé et de bien-être (FS, sect. 125.01). M : Une municipality peut construire et gérer un hôpital (FS, sect. 180.06).	R : Dévolue M : Dévolue	R : Facultative M : Facultative	
Construction et gestion des centres de services sociaux	R, SM	P	SM : Il y a 8 special districts qui s'occupent de l'aide sociale. R : Voir commentaires.	SM : Dévolue	SM : Facultative	R : Le Human Services Department du county de Miami Dade s'occupe du bien-être économique et social des citoyens. Le département gère 65 centres du county. Voir Services de santé communautaire.
Personnel et services hospitaliers			Voir Construction et gestion des hôpitaux.			

³⁴ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Services de santé communautaire (vaccination et lutte contre les épidémies)	R, SM	P	R : Les County Health Departments présents dans la majorité des counties, fournissent la plupart des services de santé dans l'État de Floride. Ces services sont disponibles grâce à un partenariat entre l'État, le bureau du district et le county. La plupart des services sont disponibles sans frais ou avec frais réduits basés sur le revenu. Les services incluent : - le contrôle des maladies (SIDA, immunisation, maladies chroniques, épidémiologie, promotion de la santé, etc.); - les soins primaires et personnels (adultes, enfants, nutrition, soins dentaires pour les enfants, etc.); - la protection des citoyens (inspection, radiation, toxicologie, etc.); - d'autres services (octroi des licences aux techniciens en urgence, laboratoires, etc.). SM : Il y a 15 special districts concernant la santé.	R : Déléguée	R : Obligatoire	
Services ambulanciers	R	P	R : Un county peut offrir des services ambulanciers (FS, sect. 125.01). Il y a des Trauma Centers dans tous les counties. Ils offrent des services ambulanciers.	Dévolue	Facultative	

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des centres d'hébergement (personnes âgées et personnes en difficulté)	SM, R	P	SM : Les Housing Authorities fournissent les résidences aux personnes à faible revenu ou aux personnes âgées. Les soins à long terme en Floride : - Adult Day Care; - Adult Family-Care Homes; - Assisted Living Facilities; - Continuing Care Retirement; - Communities; - Home Health Care and Nurse; - Registries; - Hospice; - Nursing Homes. Ces services sont dispensés soit par le Health Department d'un county, soit par un district. R : Voir commentaires.	SM : Déléguée	SM : Obligatoire	R : Le Miami-Dade county gère le Helen Sawyer Plaza Assisted Living Facility, un centre d'hébergement pour les personnes âgées. Le centre offre 104 appartements. Dans d'autres counties, il existe des agences ou conseils qui construisent de tels centres.
Personnel et services d'hébergement (personnes âgées et en difficulté)			Voir Construction et gestion des centres d'hébergement.			
Inspection des aliments	I, R	P	I : Le Florida Department of Agriculture and Consumer Services (Division of Food Safety) assure au public une alimentation saine par l'octroi de permis et d'inspections dans les établissements alimentaires, inspection des aliments et analyses en laboratoire des aliments vendus et produits dans l'État. R : Les counties sont aussi responsables de l'inspection des établissements de restauration.			

9 Logement et aide sociale

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale						
Aide sociale	R, SM	P	R : Les Children and Family Services administrent l'aide sociale par le biais des districts multicounties. Les counties ont cependant une certaine discrétion dans l'administration de ces services. SM : Il y a 8 special districts qui s'occupent de l'aide sociale.			R : La Miami-Dade Community Action Agency fournit des services par le biais de plusieurs programmes (emplois, formation, aide aux enfants et aînés, transport et autres). Son objectif est d'aider les citoyens à faible revenu à devenir autonomes et indépendants économiquement.
Aide au logement des personnes	R, M	P	R : Un county peut élaborer et administrer des programmes d'habitation et collaborer avec les agences gouvernementales et les entreprises privées pour la mise en œuvre de tels programmes (FS, sect. 125.01(1)(j)). La Housing Division : - fournit une aide financière aux familles à faible revenu pour les rénovations; - offre des subventions pour certains logements; - administre des programmes d'aide financière pour les logements. M : La Housing and Community Development Division : - gère les fonds fédéraux et les fonds de l'État afin de développer des logements sociaux et revitaliser la communauté; - fournit des services pour les sans-abri (assistance temporaire, abri d'urgence, logement de transition et autres services d'assistance).	R : Dévolue	R : Facultative	

³⁵ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale						
Logements sociaux	R, SM	P	R : En plus des compétences décrites à la section Aide au logement des personnes, un county peut élaborer et administrer des programmes de suppression des taudis (slum clearance). La Housing Division : - s'occupe des logements pour les personnes à faible ou moyen revenu; - planifie des stratégies afin de fournir des logements sociaux d'urgence, de transition et de permanence dans le county. SM : Il y a 105 special districts (Housing Authorities) pour le logement et le développement communautaire.	R : Dévolue	R : Facultative	L'État peut fournir des fonds aux gouvernements locaux et aux promoteurs pour la mise en place de ces programmes.

10 Transport

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ^{37 38}						
Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires)	I, R, SM	P	I : La Florida High Speed Rail Authority (High Speed Ground Transportation system) : L'État subventionne le développement des systèmes de transport qui sont généralement gérés par le secteur privé. R : Un county peut se doter de routes, de chemins de fer, de gares ou d'autres systèmes et équipement de transport terrestre et en faire la gestion (FS, sect. 125.01). SM : Les Commuter Rail Authorities gèrent le système de transport ferroviaire pour plusieurs counties.	R : Dévolue SM : Déléguée	R : Facultative SM : Facultative	

³⁶ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

³⁷ La Florida Department of Transportation offre le financement aux gouvernements de county pour la gestion et l'opération de systèmes de transport (p. ex.. Metro-Dade Transit Authority, Key West Transit Authority). Le département a 7 districts qui ont des divisions de l'administration, de la planification, de la production et des opérations.

³⁸ Il y a 553 employés pour l'État et 6 516 sur le plan local.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ^{37 38}						
Gestion des systèmes de transport en commun (urbains ou ruraux)	R, SM, M	P	R : Un county peut construire, organiser, gérer et opérer un système de transport en commun tel qu'un service d'autobus, de tramway, de train de banlieue, de transport maritime ou aérien et négocier des ententes avec des organismes de transport pour l'organisation des différents services entre eux (FS, sect. 125.01, 125.011 et 125.012). Les pouvoirs du county en matière de transport en commun peuvent être confiés à un « port authority ». SM : Les Commuter Rail Authorities fournissent le transport ferroviaire en commun pour plusieurs counties. M : Voir commentaires.	R : Dévolue → Déléguée SM : Déléguée	R : Facultative → Facultative SM : Facultative	R : Miami-Dade, Broward et plusieurs autres gèrent un système de transit (metromover, autobus, metrorail, paratransit) : Broward County Transit, Miami-Dade Transit Authority. Les Metropolitan Planning Organisations planifient à court et à long terme du transport urbain dans le county et des programmes d'amélioration de transportation. M : Quelques villes ont leur système de transit, telles que Jacksonville, Orlando et St. Petersburg.
Gestion du transport scolaire	SM	E	SM : Le transport scolaire est géré par le school district du county.			
Gestion du transport adapté			ND			
Voirie (primaire, secondaire et tertiaire)	R, SM, M	P	R : Voir Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires). SM : En tout, 7 special districts s'occupent des autoroutes. M : Une municipality peut construire et entretenir les rues sur son territoire (FS, sect. 180.06).	SM : Déléguée M : Dévolue	SM : Facultative M : Facultative	Les autoroutes et les routes dans les villes sont sous la responsabilité du county, mais elles sont financées par l'État.
Équipement de transport ferroviaire	I, R, SM	P	I : Florida High Speed Rail Authority R : Le transport ferroviaire est géré par le county. Voir Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires). Voir aussi Gestion des systèmes de transport en commun. SM : Voir commentaires.			SM : Les Commuter Rail Authorities fournissent le transport ferroviaire en commun pour plusieurs counties.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ^{37 38}						
Équipement de transport fluvial ou maritime	R, SM, M	P	R : Un county peut se doter d'équipement de transport fluvial ou maritime et en faire la gestion (FS, sect. 125.01). Voir aussi Gestion des systèmes de transport en commun. SM : Voir commentaires. M : Voir commentaires.	R : Dévolue	R : Facultative	R: Les Miami-Dade Board of County Commissioners gèrent le port de Miami-Dade (governing body of port). Parfois par le county (par exemple, Manatee County Port Authority). Les Broward County Board of County Commissioners gèrent le port des Everglades. Les autres ports sont gérés : SM : par les autorités (par exemple, Jacksonville Port Authority); M : parfois par la ville (par exemple, le port de St. Petersburg);
Équipement de transport aérien	R, SM, M	P	R : Un county peut se doter d'un aéroport et gérer un système de transport public (FS, sect. 125.01). Voir aussi Gestion des systèmes de transport en commun. SM : En tout, 8 special districts s'occupent du transport aérien. M : Une municipality peut construire et gérer un aéroport (FS, sect. 180.06).	R : Dévolue SM : Déléguée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative M : Facultative	R : Plusieurs counties gèrent leur aéroport : Miami-Dade County gère Miami International Airport.

11 Planification et aménagement du territoire

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire ⁴⁰						
Participation à la planification nationale	I, R, M	P	I, R, M : L'État (Executive office of Governor) établit un plan national et exige que tous les counties et toutes les municipalités développent des plans régionaux et locaux afin d'orienter leur croissance et leur développement. Ces plans doivent contenir des données sur l'aménagement du territoire, les logements, le transport, l'infrastructure, la conservation, les loisirs, l'amélioration et la coordination intergouvernementale. Le Department of Community Affairs, Division of Community Planning révisé les plans et les modifie au besoin.	Déléguée	Obligatoire	

³⁹ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

⁴⁰ En général, ce domaine est dirigé par l'État qui encourage la coopération public-privé. Les municipalités et les agences de développements ont un pouvoir assez large pour promouvoir la croissance; cependant, le pouvoir des counties est plus important.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire ⁴⁰						
Participation à la planification régionale	I, R, SM	P	I : L'État révisé les plans des gouvernements locaux. R : L'Office of Urban Planning and Development : - planifie les services du county en général; - évalue les demandes d'utilisation des terres et leur compatibilité; - développe des plans pour l'amélioration et la revitalisation des régions; - effectue la planification, la recherche et l'analyse démographique, économique et géographique; - met en place des programmes de revitalisation de la communauté. SM : Le South Florida Regional Planning Council collabore avec les Metropolitan Planning Organizations de la région, le Florida Department of Transportation, d'autres agences fédérales ou étatiques, les counties, les villes, le secteur privé ou les OSBL afin de s'assurer que les initiatives et les améliorations de transport s'accordent avec le Strategic Regional Policy Plan. Le Conseil : - coordonne le développement des projets d'envergure; - révisé les plans locaux; - participe à l'élaboration du Strategic Regional Policy Plan; - participe au développement économique en assistant les gouvernements locaux; - participe à la planification de la santé, de l'éducation et des services sociaux; - développe des stratégies pour assurer les logements sociaux. Les Metropolitan Planning Organizations font la planification régionale et locale du transport.	R : Déléguée	R : Obligatoire	Les Metropolitan Planning Organisations font la planification à court et à long terme du transport urbain dans le county, programmes d'amélioration du transport.
				SM : Déléguée	SM : Obligatoire	

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire ⁴⁰						
Planification locale	I, R, SM, M	P	I : L'État révisé les plans des gouvernements locaux. R : Les counties peuvent développer, en partenariat avec les municipalités, des directives concernant les principes relatifs à l'utilisation du sol, au design des bâtiments, à l'aménagement des rues, etc. SM : Les Regional Planning Councils et les Metropolitan Planning Organisations planifient le transport. M : Le Planning Department prépare les plans d'urbanisme de la ville. Ce département comprend 4 divisions : planification, zonage, design et préservation historique.	I : Déléguée SM : Déléguée	I : Obligatoire SM : Obligatoire	
Réglementation d'urbanisme	R, M	E	R, M : Un county et une municipality peuvent adopter des règlements d'urbanisme	Dévolue	Facultative	
Maîtrise du sol, réserves foncières et achat de terrains			ND			

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ³⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire ⁴⁰						
Programmes de développement urbain et de revitalisation	I, R, M	P	I : Le Florida Department of Community Affairs assiste financièrement les instances locales grâce à plusieurs programmes de développement communautaire. R : Un county peut élaborer et administrer un programme de développement urbain et de revitalisation urbaine (community redevelopment program) (FS, sect. 125.01). Le Community and Economic Development Department s'occupe de la revitalisation de certaines propriétés. À cet effet, il prépare les plans et les présente à la communauté pour approbation. Ces plans concernent l'acquisition de propriétés, vacantes ou abandonnées, ou de logements de qualité réduite. De plus, la Housing Division offre plusieurs programmes de revitalisation (Home ownership, Self sufficiency). M : Le Capital Improvement Program Office s'occupe de l'amélioration des infrastructures dans la ville, des installations d'utilité publique, des parcs, des plages, des terrains de golf et des équipements de sécurité publique.	Probablement dévolue	Probablement facultative	

MASSACHUSETTS

MASSACHUSETTS

1 Services publics généraux

Compétence	Paliers Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registre de l'état civil	I, M	P	I : Le Registry of Vital Records and Statistics (Department of Public Health) conserve le registre de l'état civil, des naissances et des décès (GL, chap. 17, sect. 4). M : Voir commentaires.	Dévolue	Obligatoire	M : Le Registry Division (Boston) peut émettre les copies certifiées des mariages. Norfolk Town – Le Clerk's Office administre et gère les registres (mariage, naissance, décès, adoption).
Cadastre	R	E	R : Le Registry of Deeds maintient des dossiers sur les propriétés dans le county (GL, chap. 35).	Dévolue	Obligatoire	
Immatriculation des véhicules	I	E	I : Le Registry of Motor Vehicles établit et maintient les registres des véhicules motorisés et des détenteurs de permis de conduire. Il recueille aussi les taxes sur la vente des véhicules motorisés (GL, chap. 16, sect. 9).	Dévolue	Obligatoire	
Évaluation des immeubles	M	E	M : Les cities ou towns évaluent les propriétés situées sur son territoire.	Dévolue		
Registres électoraux	I, M	P	I : Le Secretary of State est responsable du registre central des élec- teurs (GL, chap. 51, sect. 47C). Les différents bureaux de service du division of motors vehicles servent de lieu pour l'inscription des électeurs à la liste électorale. M : Les registrars of voters doivent à tous les ans tenir à jour la liste électorale (GL, chap. 51, sect. 55).	Dévolue	Obligatoire	

⁴¹ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Services de perception et de re-couvrement de taxes	I, R, SM, M	P	I : Le Department of Revenue perçoit les taxes de vente (taxes générales de vente et taxes sélectives : taxe sur l'essence, taxe sur l'alcool, taxe sur le tabac et autres taxes), l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les corporations, taxe sur l'immatriculation de véhicules et autres taxes. R : Les counties perçoivent une partie de l'impôt foncier et imposent des taxes de vente et autres taxes. SM : Les school districts perçoivent les taxes scolaires et les special districts perçoivent leurs propres taxes. M : Les municipalités imposent et collectent une partie de l'impôt foncier et autres taxes.	Dévolue	Obligatoire	
Gestion des terres de domaine de l'État	I	P	I : Le Department of Environmental Management est responsable de la gestion et du contrôle des ressources naturelles de l'État, incluant les terres, forêts, parcs, etc.			
Gestion des territoires non municipalisés						Tout le territoire du Massachusetts est occupé par les municipalités.
Recensement						

2 Police, incendie et protection civile

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Police	I, R, SM, M	P	I : Le Department of State Police assure la patrouille du système auto-routier de l'État, des propriétés de l'État et des régions rurales où ces services ne peuvent pas être fournis par le palier local. La police de l'État, en collaboration avec la Massachusetts Emergency Management Agency, peut intervenir en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents graves. R : Les counties doivent se doter de bâtiments publics pour l'exercice des fonctions des sheriffs. Ces derniers sont responsables du maintien de la paix, des cas criminels et du transport des prisonniers (GL, chap. 34 et 37). SM : Les Improvement Districts fournissent, entre autres, les services de police. M : Le chief of police d'un city ou d'un town est responsable du maintien de la paix et de la sécurité publique (GL, chap. 31, sect. 51 et 52).	I : Dévolue R : Dévolue	I : Obligatoire R : Obligatoire	R : Le Barnstable county est le seul à fournir un service de police dans un county.
Prisons	I, R, M	P	I : Le Department of Corrections gère plusieurs prisons et maisons de correction. R : Les counties doivent se doter de prisons et de maisons de correction (GL, chap. 34, sect. 3). M : Voir commentaires.	I : Dévolue M : Dévolue	I : Obligatoire M : Obligatoire	M : Seule la ville de Boston gère des prisons.

⁴² I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Administration de la justice	I, R	P	I : Les Massachusetts Trial Courts font partie de la branche judiciaire du gouvernement de l'État. L'État s'occupe de l'administration de la justice. R : Voir commentaires.			R : Norfolk County : La majorité des palais de justice (Cour supérieure, cours régionales) sont la propriété du county. Ils sont entretenus par le county. Ce county est le seul à avoir la propriété de cour de justice. Cependant, le county n'a aucun employé dans ce domaine.
Protection contre les incendies	R, SM, M	P	R : Les counties doivent se doter de fireproof offices (GL, chap. 34, sect. 3). SM : Les Fire and/or Water Districts protègent contre les incendies et fournissent l'eau. Ils déterminent eux-mêmes leurs besoins fiscaux. Il existe 16 special districts contre les incendies et 65 special districts pour l'approvisionnement en eau. M : Les chiefs of fire department sont responsables de la protection contre les incendies dans les cities et towns (GL, chap. 31, sect. 51 et 52).	SM : Dévolue M : Dévolue	SM : Obligatoire M : Obligatoire	

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Protection civile	I, R, M	P	I : La Massachusetts Emergency Management Agency peut intervenir en cas de catastrophes naturelles ou d'accidents graves. R : Voir commentaires. M : Voir commentaires.			R : Le Norfolk county collabore avec les towns en matière de : - préparation en cas d'urgence dans la région; - gestion des eaux pluviales; - gestion du transport et de la circulation. M : L'Emergency Storm Center (Boston) est un centre d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

3 Services et infrastructures d'utilité publique

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Aqueduc	SM	E	SM : Les Water Districts s'occupent de l'alimentation en eau.	Dévolue		
Égout	SM, M	P	SM : Les Sewer Districts fournissent les infrastructures d'égout. Il existe 10 special districts pour la gestion des égouts et 1 special district pour l'approvisionnement en eau et les égouts. M : La city ou le town peut s'occuper de l'approvisionnement en eau et de la gestion du système d'égout.	Dévolue		
Équipement d'approvisionnement en eau	SM, M	P	SM : Il existe 65 special districts pour l'approvisionnement en eau, 1 district pour la protection des ressources naturelles et l'approvisionnement en eau et 1 district pour les égouts et l'approvisionnement en eau. M : La ville peut s'occuper de l'approvisionnement en eau et de la gestion du système d'égout.	Dévolue		
Équipement d'assainissement des eaux usées	I	E	I : La Massachusetts Water Resources Authority est une entité dépendante de l'État qui est responsable des égouts et des systèmes de purification de l'eau. Cette agence est aussi responsable du nettoyage du port de Boston.	Déléguée	Obligatoire	

⁴³ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Activités et équipements de télécommunication (incluant Internet)	I, M	P	I : La Telecommunications Division régit les taux et les pratiques de toutes les compagnies de téléphonie intra-étatique, l'utilisation des téléphones cellulaires, des téléavertisseurs et de la télévision par câble. La division réglemente aussi certains services de télécommunication non traditionnels lorsqu'ils sont offerts pour usage public, tels les téléphones publics. La Cable Television Division surveille l'industrie de la télévision de l'État. La Division établit un registre des permis accordés par les municipalités. Elle a l'autorité d'établir des normes pour les câblodiffuseurs en promulguant des règlements. Elle gère les franchises, leur renouvellement et les transferts. Elle assume aussi un rôle de conseil auprès des municipalités quant aux questions des câbles. M : Voir commentaires.			M : Le Boston Cable Communications Department : -contrôle les opérations de franchise de la télévision et du câble; -produit et programme plusieurs chaînes de télévision; -émet les permis aux compagnies de câble.
Distribution du gaz	M	E	M : Les cities ou les towns peuvent s'occuper de la distribution du gaz ou de l'électricité.	Dévolue	Facultative	La Gas Division est responsable de 10 services privés et de 4 services municipaux de gaz naturel dans l'État.
Distribution de l'électricité	SM, M	P	SM : La Massachusetts Municipal Wholesale Electric Company est une corporation publique organisée pour fournir et gérer les installations pour la distribution de l'électricité. M : Les cities ou towns peuvent s'occuper de la distribution du gaz ou de l'électricité.			
Barrages			ND			

4 Développement économique

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Promotion du développement économique	I, R, SM, M	P	L'État autorise les municipalités à créer des entités de promotion du développement économique. I : Le Massachusetts Office of Business Development est la principale agence de développement de l'État. Elle contribue à l'expansion des affaires au Massachusetts et elle est aussi responsable de la promotion de l'État comme endroit propice au commerce. Elle procure aussi de l'aide aux entreprises. Le Massachusetts Department of Business and Technology est responsable de la promotion du développement économique. R : Les counties peuvent participer à la promotion du développement économique (par exemple : Barnstable). SM : On compte 2 special districts pour le développement industriel dans l'État du Massachusetts. M : Les municipalités développent des programmes afin de : - stimuler l'économie; - revitaliser les communautés; - créer des emplois; - créer des occasions favorables pour les PME. La Boston Redevelopment Authority dispose du pouvoir d'accorder des crédits d'impôt et d'encourager le développement commercial et résidentiel. Elle administre et alloue des subventions pour le développement de l'emploi. Elle planifie et coordonne des activités de zonage.			
Participation financière dans les entreprises			ND			

⁴⁴ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Aide financière aux entreprises	I, R, M	P	I : Le Massachusetts Department of Business and Technology fournit des programmes de financement, de prédéveloppement, d'exportation, de recherche d'investisseurs, de prêts aux PME, etc. R : Les counties peuvent offrir des programmes de prêts aux entreprises (par exemple : Barnstable). M : Assistance, aide financière, prêts aux entreprises (Boston). La Boston Redevelopment Authority administre et alloue des subventions aux entreprises.			
Développement de l'emploi	I, R, M	P	I : Le State Workforce Investment Board est le principal conseiller du gouverneur quant au développement de l'emploi. Le Bureau établit des liens entre le développement de l'emploi et le développement économique et mobilise le secteur privé. R : Le county peut encourager le développement de l'emploi grâce à des projets de développement économique (Barnstable). M : Les municipalités développent des programmes afin de favoriser la création d'emplois.			M : La Boston Redevelopment Authority administre et alloue des subventions pour le développement de l'emploi. Elle planifie et coordonne les activités de zonage.
Développement communautaire	I, SM, M	P	I : Le Department of Housing and Community Development fournit des fonds et de l'assistance technique aux communautés afin de stimuler le développement économique, de revitaliser les régions, de bâtir des logements sociaux, etc. SM : Il existe 250 special districts pour les logements et le développement communautaire. M : Les cities et les towns participent au développement communautaire.	M : Déléguée		

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Gestion, promotion et aide au développement d'activités touristiques	I	E	I : L'Office of Travel and Tourism fait la promotion du Massachusetts comme destination touristique et pour l'organisation de congrès. Il travaille en coopération avec le secteur privé. Il distribue des publications promotionnelles, fournit de l'information, fait de la publicité et assure une assistance technique aux organisations à but non lucratif qui poursuivent les mêmes objectifs. L'État est couvert par 13 conseils touristiques régionaux (OSBL) qui sont responsables de développer des programmes afin de promouvoir leur région.			
Centres de foire, d'exposition ou de congrès	I	E	I : Le Massachusetts Convention Center Authority a comme principal mandat de gérer et de développer plusieurs centres de congrès (Hynes Convention Center, Boston Convention & Exhibition Center, Springfield Civic Center).			

5 Éducation et garde d'enfants

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipements de garderie et de pouponnière	M	E	M : Voir commentaires.			M : Certains organismes locaux offrent des services de garde. Par exemple, les Boston Public Schools administrent et gèrent des garderies.
Équipements scolaires primaires	I, SM, M	P	I : Le programme School Building Assistance existe depuis plus de 50 ans. Il permet de rembourser partiellement les municipalités pour le coût de la construction des écoles. Le programme fournit une assistance professionnelle, offre des conseils et des fonds pour la construction, l'agrandissement, la rénovation, l'acquisition, la réfection des toits et des systèmes de chauffage pour les écoles municipales, de county ou régionales. SM : Concernant les Regional school districts dans certaines régions, les districts s'occupent de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire. M : Voir commentaires.			M : Les Boston Public Schools : La ville finance et gère des écoles primaires et secondaires. La plupart des cities et des towns financent et gèrent des institutions d'enseignement primaire et secondaire.

⁴⁵ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipement scolaire secondaire	I, SM, R, M	P	I : Le State Board of Education est composé de citoyens réunis par le gouverneur. Il établit les politiques et les normes d'État pour les programmes éducatifs des écoles primaires et secondaires, pour certains programmes d'écoles postsecondaires et pour l'enseignement aux adultes. Le Department of Education est le bras administratif du SBE. Il offre des consultations techniques et des conseils à toutes les écoles primaires et secondaires de l'État. L'Essex Agricultural and Technical High School est gérée par l'État. SM : Les school districts, les districts régionaux des écoles à vocation technique et les écoles à vocation indépendante. R : L'Agricultural High School est gérée par Nortfolk. Seuls Bristol et Nortfolk county s'occupent de l'éducation agricole au niveau secondaire. M : Concernant les Boston Public Schools la ville finance et gère des écoles primaires et secondaires. La plupart des cities et des towns financent et gèrent des institutions d'enseignement primaire et secondaire.			
Équipements d'enseignement supérieur ou postsecondaire	I	E	I : Le Board of Higher Education coordonne 29 institutions publiques d'enseignement supérieur : l'Université du Massachusetts, 7 liberal arts colleges, le Collège d'art du Massachusetts, l'Académie maritime du Massachusetts et 15 collèges communautaires. Le bureau est responsable de définir la mission du système d'éducation supérieure et de ses 3 segments : l'université, les collèges d'État et les collèges communautaires.			
Personnel de garderie et pouponnière						

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Personnel d'enseignement primaire	SM, M	P	SM : Concernant les Regional school districts dans certaines régions, des districts s'occupent de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire. M : La plupart des cities et des towns financent et gèrent des institutions d'enseignement primaire et secondaire. En ce qui concerne les Boston Public Schools, la ville finance et gère des écoles primaires et secondaires.			
Personnel d'enseignement secondaire	I, R, SM, M	P	I : En 2002, l'État employait 88 personnes pour l'éducation élémentaire et secondaire et les gouvernements locaux en employaient 145 140. Pour ce qui à trait à l'État, ces personnes sont employées par l'Essex Agricultural and Technical High School, gérée par l'État. R : Les Agricultural High Schools (Nortfolk, Bristol). SM : Les districts régionaux des écoles à vocation technique et les écoles à vocation indépendante. M : La plupart des cities et des towns financent et gèrent des institutions d'enseignement primaire et secondaire.			
Personnel d'enseignement supérieur ou postsecondaire						

6 Culture, loisirs et sports

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports						
Bibliothèques	I, SM, M	P	I: Le Massachusetts Board of Library Commissioners est une agence de l'État qui est responsable du développement des services de bibliothèques publiques et du partage des ressources informatiques par son réseau Massachusetts Library Information Network. Le bureau administre à la fois les subventions fédérales et de l'État pour les bibliothèques et offre un service d'assistance technique. SM : Il existe des special districts qui construisent, entretiennent et gèrent des bibliothèques publiques. M : Les cities et les towns gèrent leur bibliothèque.	Dévolue		
Musées			Ceci semble privé ou OSBL.			
Protection et mise en valeur du patrimoine			ND			
Théâtres et cinémas			Ceci semble privé ou OSBL.			
Activités et équipement de sports et loisirs, incluant les parcs et terrains de jeux	I, SM, M	P	I : En 2002, l'État employait 975 personnes pour les parcs et les loisirs et 2 147 pour es gouvernements locaux. La Division of State Parks and Recreation est responsable des forêts, des montagnes, des plages, des rives, des sentiers et des parcs à l'extérieur des zones urbanisées. SM : Il existe 1 special district pour les parcs et les loisirs. M : Offrent des services récréatifs et s'occupent des parcs.	Dévolue	Facultative	

⁴⁶ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

7 Environnement et protection de la nature

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature (En 2002, l'État employait 1 286 personnes pour les ressources naturelles et les gouvernements locaux en employaient 395).						
Matières résiduelles	SM, M	P	SM : Il y a 6 special districts dans l'État du Massachusetts. M : Plusieurs cities ou towns s'occupent de la disposition des matières résiduelles sur leur territoire.	Dévolue		
Contrôle des carrières, gravières et sablières	I	E	I : Le State Geologist fournit aux agences de l'État et aux citoyens des conseils professionnels sur les problèmes reliés aux eaux souterraines, à la géologie, au sol et aux ressources minérales.			
Contrôle et gestion des cours d'eau, des rives et du littoral	I, SM	P	I : La Division of Wetlands and Waterways Program assure la protection des terres humides, côtières et continentales, des étangs et des terres inondables. Elle contrôle les activités dans les régions côtières et humides et contribue à la protection du sol, à la prévention des inondations et à la protection des milieux naturels. La Division of State Parks and Recreation s'occupe de la gestion des rives. SM : Il y a 13 districts pour la conservation de l'eau et du sol.			
Gestion des eaux souterraines	I, SM	P	I : Le Department of Environmental Protection s'occupe du contrôle et de la gestion des eaux souterraines. SM : Il y a 13 districts pour la conservation de l'eau et du sol.			
Contrôle et remise en état des sols contaminés	I, SM	P	I : Le Department of Environmental Protection s'occupe du nettoyage des sites contaminés. SM : La Central Massachusetts Economic Development Authority a été créée par un acte spécial afin d'acquérir des propriétés contaminées.			

⁴⁷ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature (En 2002, l'État employait 1 286 personnes pour les ressources naturelles et les gouvernements locaux en employaient 395).						
Protection et mise en valeur des sites d'intérêt écologique	I, SM	P	I : Le Department of Environmental Management administre le programme des parcs de l'État, les forêts publiques et est responsable de l'acquisition des terres, de la construction sur les terres de l'État et de la planification pour les loisirs extérieurs et l'utilisation du territoire. Il compte plusieurs bureaux : foresterie, contrôle des incendies de forêts, loisirs, parcs urbains et loisirs, rangers et services d'interprétation. SM : Les Restoration/Preservation Districts ont été créés pour la réhabilitation, la préservation et l'entretien des lacs ainsi que les projets de loisirs.			

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature (En 2002, l'État employait 1 286 personnes pour les ressources naturelles et les gouvernements locaux en employaient 395).						
Protection de l'environnement et hygiène du milieu (lutte contre la pollution et les nuisances, conservation de l'énergie, contrôle de la salubrité, contrôle des pesticides, etc.)	I, R, SM, M	P	I : Le Department of Environmental Protection administre les programmes de l'État pour l'air, l'eau, les déchets solides et l'utilisation du territoire. Il compte 4 bureaux : déchets, protection des ressources, nettoyage des sites contaminés et technologies stratégiques. À travers ces bureaux, le département a l'autorité et la responsabilité de gérer et de contrôler la qualité de l'air, la régulation des activités affectant les terres humides, la surveillance et la régulation de l'eau potable, le contrôle de la pollution des eaux incluant les eaux souterraines, le contrôle de la végétation aquatique, la réglementation quant à l'élimination des déchets solides, l'entreposage et le transport des déchets dangereux, la protection des ressources riveraines, etc. R : Le Barnstable County Department of Health & Environment fournit des services à 15 towns dans le county. Les services comprennent : - l'administration de la santé publique; - les examens de la qualité de l'eau; - la santé environnementale. Les counties peuvent parfois offrir le service d'arrosage contre les insectes. SM : Les Conservation Districts sont créés par le Comité d'État pour la conservation des sols, de l'eau et des ressources afférentes à la demande des riverains afin d'assurer la conservation des sols. Les Water Pollution Abatement Districts sont créés par les cities ou les towns afin de contrôler la pollution de l'eau. M : La Conservation Commission (Norfolk) a juridiction pour la protection des ressources naturelles et la conservation du sol.		Facultative	
Contrôle et gestion d'activités de chasse et de pêche	I	E	I : La Massachusetts Division of Fisheries and Wildlife est responsable de la protection des poissons d'eau douce de l'État, de la faune et de la flore. Elle conduit une multitude de programmes qui visent à acquérir des terres, à accomplir de la recherche et à réguler l'utilisation des ressources comme les poissons ou les animaux. Elle inventorie, cartographie et protège les espèces en danger.			
Animaux	I	E	I : La Massachusetts Division of Fisheries and Wildlife est responsable de la protection des espèces en danger et des animaux de l'État.			

8 Santé et services sociaux

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des hôpitaux	I, R, SM, M	P	I : En 2002, l'État employait 7 624 personnes et les gouvernements locaux en employaient 2 679. La Massachusetts Health and Higher Educational Facilities Authority finance la construction des hôpitaux et des institutions d'enseignement supérieur. L'État gère plusieurs hôpitaux, par exemple, le Western Massachusetts Hospital, le Lemuel Shattuck Hospital et autres. R : Barnstable, Norfolk et Plymouth gèrent et financent des hôpitaux. SM : Il y a 1 special district qui gère des hôpitaux. M : Boston, Cambridge, Haverhill et Quincy gèrent leurs hôpitaux.			
Construction et gestion des centres de services sociaux	I	E	I : En 2002, l'État employait 7 356 personnes dans le domaine de l'aide sociale et les gouvernements locaux en employaient 2 306. Ni les counties, ni les municipalités ne semblent avoir de centre de services sociaux sous leur responsabilité.			
Personnel et services hospitaliers			Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Services de santé communautaire (vaccination et lutte contre les épidémies)	I, R, SM, M	P	I : En 2002, l'État employait 8 376 personnes dans le domaine de la santé et les gouvernements locaux en employaient 3 045. Les Health Districts sont sous la responsabilité de l'État. R : Seul Barnstable s'implique dans le domaine de la santé. SM : Il existe des systèmes de santé publics régionaux tel le Cambridge Public Health Alliance qui collabore étroitement avec le Département de santé publique de Cambridge et d'autres organismes. M : Les Regional Health Districts relèvent des towns ou des cities.			Il existe des Community Health Centers (OSBL), qui fournissent toutes sortes de services de santé à des personnes couvertes par les régimes Medicaid et Medicare, soit les aînés et les personnes à faible revenu.

⁴⁸ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Services ambulanciers	M	E	M : Les Emergency Medical Services (Boston) gèrent un réseau d’ambulances.			
Construction et gestion des centres d’hébergement (personnes âgées et personnes en difficulté)	I, SM	P	I : La Massachusetts Extended Care Federation est une organisation de soins pour les aînés qui représente 550 centres d’hébergement (nursing homes, assisted living residences and continuing care retirement homes). L’État peut financer les centres. SM : Les Housing Authorities construisent les centres d’hébergement pour les aînés.			
Personnel et services d’hébergement (personnes âgées et en difficulté)			ND			
Inspection des aliments	I, M	P	I : Le Department of Public Health est responsable de la régulation, des politiques, des enquêtes, des tests et de la conduite des inspections des aliments. M : Les municipalités réglementent la préparation et la vente de la nourriture. Elles sont responsables des inspections dans les restaurants.	Dévolue		

9 Logement et aide sociale

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁴⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale						
Aide sociale	I, M	P	I : En 2002, l'État employait 7 356 personnes dans le domaine de l'aide sociale et les gouvernements locaux en employaient 2 306. M : La Boston Public Health Commission s'occupe des programmes sociaux afin de protéger, de promouvoir et de préserver la santé et le bien-être des citoyens de Boston.			
Aide au logement des personnes	I, F, SM, M	P	I : Le Department of Housing and Community Development est directement responsable de plus de 70 programmes de développement communautaire et de logement. Son objectif est de fournir un logis décent et abordable, de revitaliser les zones résidentielles, commerciales et industrielles et de promouvoir le développement économique des quartiers et des municipalités. F : La Federal Rental Assistance. SM : Les Housing Authorities peuvent fixer les tarifs pour l'utilisation de logements et entreprendre des projets de développement. M : La ville de Boston finance plusieurs programmes pour les sans-abri (logements d'urgence, temporaires et permanents).			
Logements sociaux	I, SM	P	I : Le Department of Housing and Community Development fournit des fonds et de l'assistance technique aux communautés afin de stimuler le développement économique, de revitaliser les régions, de bâtir des logements sociaux, etc. SM : Il existe 250 districts spéciaux pour le logement et le développement communautaire. Les Housing Authorities fournissent des logements sociaux et mettent en place des projets de développement.			

⁴⁹ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

10 Transport

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport (Concernant l'État, on ne compte aucun employé dans le domaine du transit. Il n'en est de même que pour les cities et les towns).						
Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires)	SM	E	SM : La Massachusetts Bay Transportation Authority gère le transit par autobus et le transit ferroviaire. Deux villes ou plus peuvent établir une Regional Transportation Authority afin de fournir, d'exploiter et d'entretenir des services de transit.	Dévolue		
Gestion des systèmes de transport en commun (urbains ou ruraux)	SM	E	SM : La Massachusetts Bay Transportation Authority gère, exploite et coordonne le transit par autobus et le transit ferroviaire dans la région métropolitaine de Boston. Deux villes ou plus peuvent établir une Regional Transportation Authority afin de fournir, d'exploiter et d'entretenir des services de transit. Transportation Areas : Une city ou une town (ou plusieurs) peut établir les zones d'opération d'un système de transit.			
Gestion du transport scolaire	SM, M	P	SM : Les Regional school districts gèrent le transport scolaire. M : Les Boston Public Schools fournissent le transport pour leurs étudiants. On peut en déduire que chaque city ou town gérant les écoles fait de même.			
Gestion du transport adapté	SM, M	P	SM : Les Regional school districts qui acceptent les special needs children doivent aussi fournir le transport. M : Les Boston Public Schools gèrent également ce type de transport.			

⁵⁰ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport (Concernant l'État, on ne compte aucun employé dans le domaine du transit. Il n'en est de même que pour les cities et les towns).						
Voirie (primaire, secondaire et tertiaire)	I, R, SM, M	P	I : En 2002, l'État employait 4 085 personnes et les gouvernements locaux en employaient 6 249. Le MassHighway Department est responsable de la construction, du développement de projets, de la planification et de l'entretien des auto-routes et des ponts. R : Seuls Norfolk et Bristol entretiennent des routes. SM : Il existe un special district pour l'entretien des autoroutes. M : Les municipalités entretiennent des routes.	Dévolue		
Équipement de transport ferroviaire	SM	E	SM : Le Boston Metropolitan District s'occupe de la planification et du financement des améliorations du transit dans la région métropolitaine de Boston.			
Équipement de transport fluvial ou maritime	SM	E	SM : La Massachusetts Port Authority est une agence subordonnée à l'État qui a acquis le pont de Mystic River, le port de Boston et les aéroports de l'État (Logan et Hanscom Field) et qui les administre.			
Équipement de transport aérien	I, SM	E	I : En 2002, l'État employait 1 180 personnes et les gouvernements locaux en employaient 142. SM : La Massachusetts Port Authority administre le pont de Mystic River, le port de Boston et les aéroports de l'État (Logan et Hanscom Field).			

11 Planification et aménagement du territoire

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire						
Participation à la planification nationale	SM		SM : Le Metropolitan Area Planning Council planifie les besoins en matière d’environnement, de développement économique, de transport, de logement et d’aménagement du territoire. Ce conseil est composé de 101 représentants des municipalités, 10 officiers d’État, 3 représentants de la ville de Boston et 21 officiers élus. Il est membre de la Metropolitan Planning Organisation.			
Participation à la planification régionale	R, SM	P	R : Le Norfolk County Engineering Department détient des responsabilités dans les matières suivantes : - l’aménagement et la relocalisation des autoroutes; - l’aménagement du système ferroviaire qui traverse les routes; - l’aménagement des routes qui traversent le système ferroviaire; - la préparation et la révision de la carte du county; - les études et les plans d’assainissement des autoroutes; - l’entretien des monuments; - l’inspection et la planification des droits de passage. La Cape Cod Commission est une agence de planification et de réglementation régionale de l’urbanisme qui dessert le county de Barnstable et 15 towns. SM : Le Metropolitan Area Planning Council			
Planification locale	M	E	M : Régissent l’usage local du territoire.	Dévolue		

⁵¹ I : infranational (État); F : Fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Réglementation d'urbanisme	R, M	P	R : La Cape Cod Commission est une agence de planification et de réglementation régionale de l'urbanisme qui dessert le county Barnstable et 15 towns. M : La Boston Redevelopment Authority planifie et coordonne les activités de zonage.			
Maîtrise du sol, réserves foncières et achats de terrains	M		M: La Boston Redevelopment Authority est responsable de l'achat et de la vente de terrains.			
Programmes de développement urbain et de revitalisation	I, M	P	I : Émet des normes. Le Department of Housing and Community Development fournit des fonds et de l'assistance technique aux communautés afin de stimuler le développement économique, de revitaliser les régions, de bâtir des logements sociaux, etc. M : Contrôle le développement par le biais de son pouvoir de zonage et de plusieurs programmes de développement urbain.			

NEW YORK

NEW YORK

1 Services publics généraux

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registre de l'état civil	I, R, SM, M	P	I : Le commissioner du New York State Department of Health (division de Vital Records) supervise le travail des registrars. Il est responsable de conserver les copies des certificats émis (CL, sect. 4100 et 4101). R : Voir commentaires. SM : Les registrars et les employés des Registration districts sous leur responsabilité émettent les certificats de naissance et de décès (CL, sect. 4120). M : Émission du contrat de mariage original par le clerk.	I : Dévolue SM : Déléguée M : Déléguée	Obligatoire	R et M : La ville de New York (NY) est responsable de tout.
Cadastre	R	E	R : L'enregistrement se fait auprès du County Clerk's Office.			
Immatriculation des véhicules	I, R	P	I : Le Department of Motor Vehicles (DMV) gère l'immatriculation des véhicules. R : Le DMV délègue la responsabilité à la plupart des counties.	S.O.		

⁵² I : infranational (État); F : fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Évaluation des immeubles	M, I, R	P	M : Évaluation des immeubles à un taux unique selon la valeur de marché, sauf celle de NY City et de Nassau county. I : L'Office of Real Property Services of NY State : - fourni des services dans les cas complexes (complexes industriels, terrains agricoles, terres du domaine de l'État); - forme et certifie des évaluateurs; - fourni des outils technologiques pour évaluation; - fourni de l'assistance pour le programme School Tax Relief. R : Voir commentaires.		Obligatoire	R : Certains counties ont pour responsabilité : - d'assister les évaluateurs dans la préparation et le maintien des rolls d'évaluation (assessment rolls); - d'élaborer des cartes de l'imposition foncière (exception pour le county de Westchester où ces cartes sont préparées par les villes et les municipalités).
Registres électoraux	I, R	P	I : Le Sate Board of Elections dirige les opérations du personnel et des agences impliquées. Il établit également les règles de fonctionnement pour l'enregistrement des électeurs et le déroulement des élections. Différentes agences de l'État telles que le Department of Social Service et le Department of Health, lorsqu'elles sont désignées par le state board, s'occupent de l'enregistrement des électeurs (dont entre autres les handicapés) (CL, sect. 5-211). Le Department of Motor Vehicles s'occupe de l'enregistrement des électeurs (CL, sect. 5-212). R : Le Local Board of Elections est responsable du respect des procédures et contrôle les activités sur le plan local. Le Local Board of Inspectors coordonne les opérations des inspecteurs de tous les districts électoraux (CL, 5-202).	I : Déléguée	I : Obligatoire	Le citoyen a le choix de s'inscrire soit au niveau local, soit au sein d'une agence de l'État.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Services de perception et de recouvrement de taxes ⁵³	I, R, SM, M	P	I : Le State Department of taxation and finance perçoit les taxes (impôt sur le revenu et sur les sociétés, taxes de vente, taxes sur l'essence, sur les utilités publiques, sur le téléphone, sur l'alcool et le tabac). R : Les counties perçoivent une partie de l'impôt foncier et autres taxes. SM : Les school districts perçoivent les taxes scolaires et les special districts perçoivent leurs propres taxes. M : Les municipalités perçoivent une partie de l'impôt foncier et autres taxes.			L'Internal Revenue Service collecte des taxes fédérales.
Gestion des terres du domaine de l'État	I	E	I : L'Office of general services, sous l'autorité du commissioner, est responsable de la gestion et de l'entretien des terres du domaine de l'État. Agences de l'État : le commissioner peut déléguer ses fonctions à n'importe quelle agence de l'État (CL, sect. 2 et 3).	I : Dévolue → Déléguée	Obligatoire	
Gestion des territoires non municipalisés			ND			Il ne semble pas y avoir de tel territoire dans cet État.
Recensement	I, F, R	P	I : Le US Census Bureau coopère avec l'État par le biais du State Data Center qui est responsable de : - rendre l'information disponible au public par le biais des agences, universités, bibliothèques, gouvernement régional ou local; - appliquer les normes édictées par le US Census Bureau. F : Voir commentaires R : Gestion des centres de données relevant de l'État.			F : Le US Census Bureau est responsable : - du recensement de la population; - du traitement des données; - de l'affichage des statistiques pour le pays, par État et par région.

⁵³ Les détails sont présentés dans la section 4 – financement des instances locales.

2 Police, incendie et protection civile

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Police	I, R, M	P	I : La NYSP (NY State Police) assume la responsabilité de contrôler les autoroutes de l'État et offre des programmes de formation ou de sensibilisation du personnel des écoles. Le Bureau of Criminal Investigation (division de NYSP) résout les crimes nécessitant l'aide des agences locales (county ou municipalité). Le Pistol Permit Bureau (division du BCI) exerce un contrôle sur l'enregistrement des armes à feu. La Commission of Investigation conduit des enquêtes relatives à la fraude, la corruption, etc., parmi les officiers et les employés du gouvernement de l'État et des gouvernements locaux. R : La police de comté (County Police) offre de la formation, patrouille les grandes routes et aide les instances locales dans plusieurs domaines tels que les enquêtes criminelles et la protection des citoyens. M : Le département de police d'un city, d'un town ou d'un village s'occupe du maintien de la paix et de la circulation.			Le nombre d'employés sur le plan local est plus que 10 fois plus élevé que sur le plan de l'État.

⁵⁴ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Prisons	I, R	P	I : Le Department of Correctional Services, sous l'autorité du commissioner ,est responsable des prisons et des détenus. La State commission of correction du excutive department, dont les membres sont nommés par le gouverneur, joue le rôle de conseiller auprès du gouverneur pour l'élaboration des politiques, des plans et des programmes. De plus, la commission veille au respect des règles et des normes en matière de gestion des installations et du bien-être des prisonniers (CL, sect. 41 et 47). R : Chaque county doit se doter d'un county jail. Le county jail est administré par un chief administrative officer. Ce dernier est responsable de la gestion de la prison et doit adopter des règles de fonctionnement conformes à celles émises par la State commission of correction (CL, sect. 217-a). Le sheriff d'un county jail est responsable de la garde et du transport des prisonniers (CL, sect. 500-c).	I : Dévolue → Dévolue 		

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Protection contre les incendies	I, R, SM, M	P	I : Le Bureau de prévention et de contrôle contre les incendies est responsable de : la formation (Academy of Fire Science); la certification des pompiers; l'assistance dans les cas extraordinaires (assistance technique, aide à l'investigation des cas suspects, aide d'assistance dans le cas des urgences ou désastres). R : Rôle d'assistance (communication, formation, expertise, planification des programmes et coordination) par l'Office of county fire coordinator (CL, sect. 225-a). M et SM : La responsabilité primaire en matière d'incendie revient à la municipalité ou aux special districts (911 districts).	R : Dévolue	R : Facultative	
Protection civile	I, R, M	P	I : Emergency Management Office (État de NY) : offre son aide aux gouvernements locaux et aux counties afin de protéger les vies, les propriétés et l'environnement; offre son support administratif; offre son assistance en cas de désastres. R : Emergency Management Office (County) est responsable de : fournir une assistance en cas de catastrophe naturelle; coopérer avec les différentes instances locales, étatiques et fédérales (ressources, planification, aide matérielle) (CL, sect. 223-b). M : La ville offre des services d'aide en cas d'urgence.	R : Déléguée	R : Facultative	

3 Services et infrastructures d'utilité publique

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Aqueduc	R, SM, M	P	R : Le Board of Supervisors d'un county peut créer un county water district et lui confier la responsabilité de l'approvisionnement en eau, la distribution et l'assainissement des eaux usées. Il peut ainsi desservir des territoires non municipalisés (CL, sect. 250 et 251). SM : Le Board of Supervisors d'un county peut élargir les limites du district pour desservir des territoires à l'extérieur des limites du county de façon à former un pallier supramunicipal (CL, sect. 274). M : Un city, un town ou un village peut avoir son propre aqueduc et système d'approvisionnement en eau. Il y a plusieurs autorités ou commissions s'occupant de l'aqueduc (NY City Water Board, Albany Water Board, Buffalo Water Board, Elmira Water Board, etc.).	R : Déléguée SM : Déléguée M : Dévolue	R : Facultative SM : Facultative	SM : Dans l'État de NY, il y a 3 districts spéciaux à fonction unique, 1 district à fonctions multiples, soit aqueduc et ressources naturelles.
Égout	I, R, SM, M	P	I : Réglementation par : le NY State Department of Environmental Conservation, le Département de santé du county et d'autres organisations fédérales et organismes de protection. R : Un county peut créer un Sewer district, lequel est administré par un board dont les membres sont nommés par le Board of Supervisors du county (CL, sect. 250 et 251). SM : Voir Aqueduc. M : Voir commentaires.	R : Déléguée SM : Déléguée	R : Facultative SM : Facultative	Lorsque les municipalités ont leur propre système d'égout, il y a souvent une coopération entre R & M. M : Certaines municipalités fournissent leur propre système d'égout (ex. : Buffalo Sewer Authority).
Équipement d'approvisionnement en eau	R, SM, M	P	R et SM : Voir Aqueduc. M : Certaines municipalités fournissent leur propre système d'approvisionnement en eau (NY City Water Board, Hyde Park Fire and Water District, Water Authorities in Nassau County, Sherrill Kenwood Water District, etc.).	R, SM : Déléguée M : Déléguée	R, SM : Facultative M : Facultative	

⁵⁵ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Équipement d'assainissement des eaux usées	R, SM, M		SM et R : Voir Aqueduc. M : Certaines municipalités peuvent former des improvement districts.			Données insuffisantes pour conclure.
Activités et équipements de télécommunication (incluant Internet)	R, M	E	R : Par entente de services avec un organisme à but non lucratif, un county peut s'occuper de l'entretien d'une station de télévision à vocation éducationnelle et de son opération (CL, sect. 224(14)). M : Voir commentaires.	R : Déléguée	R : Facultative	M : Buffalo opère un centre de télécommunications (canal de gouvernement local (ville), canal d'éducation, canal public (pour les individus et OSBL de la communauté). Données insuffisantes pour conclure si partagé ou non, mais il semble que ce domaine relève du privé.
Distribution du gaz	SM		SM : Voir Commentaires.			SM : La Long Island Power Authority gère la distribution du gaz et de l'électricité pour les comtés de Nassau et de Suffolk. Il semble que ce domaine relève du privé car les dépenses en 2000 au niveau de l'État ou des gouvernements locaux sont nulles.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Distribution de l'électricité	I, R, SM, M	P	I : Réglementation : NY State Public Service Commission Construction, opération et entretien des projets hydroélectriques : Power Authority of the State of NY. R : ND, il semble que les counties ne s'occupent pas de la distribution de l'électricité. SM : Voir commentaires. M : Les municipalités peuvent mettre en place leur propre service d'électricité.			SM : Long Island Power Authority – gère la distribution du gaz et de l'électricité pour les counties de Nassau et Suffolk. Dans ce domaine, les gouvernements locaux dépensent un peu plus que l'État, mais c'est l'État qui emploie 3 fois plus de personnes.
Barrages			ND			

4 Développement économique

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Promotion du développement économique	I, R, M	P	I : Le Department of Economic Development, sous l'autorité du commissioner, est responsable, entre autres de la promotion du développement économique et de l'élaboration et la mise en œuvre de programmes incitatifs pour l'implantation de nouvelles entreprises et l'expansion de celles existantes. Pour cela, le département collabore avec des organismes infranationaux ou locaux dans l'État de New York et à l'étranger (CL, sect. 100). R : Encourage le développement économique à travers différents programmes (zones de développement offrant un rabais sur les taxes, aucun impôt foncier pour quelques années, prêts préférentiels, etc.). M : La municipalité a pour responsabilité de : - préparer les plans de développement; - déterminer les projets et programmes; - communiquer avec les différents paliers (F, I, R).			
Participation financière dans les entreprises			ND			

⁵⁶ I : infranational (État); F : fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Aide financière aux entreprises	I, F, R, M	P	I : L'Empire State Development (2 sièges sociaux : Albany et NY City, 11 bureaux régionaux) est responsable de : - l'assistance; - la formation; - l'aide financière aux entreprises. Le Department of Economic Development offre aux entreprises manufacturières un programme d'assistance technique et financière (Industrial effectiveness program) (CL, sect. 191 et 192). Le NY State Banking Department fournit l'assistance financière aux PME. F : Voir commentaires. R : Encourage l'implantation d'entreprises par : - l'offre des crédits d'impôt; - la réduction sur la taxe de vente; - l'annulation de l'impôt foncier au début des premières années d'activités de l'entreprise; - l'offre d'un taux de financement réduit. M : Gestion des projets et programmes de financement.			F : US Small Business Administration.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Développement de l'emploi	I, R, M	P	I : Mise en place : de mesures incitatives afin de créer de nouveaux emplois; d'une autorité de développement de l'emploi (New York Job Development Authority). Les Entrepreneurship support centers (chambres de commerce, organismes à but non lucratif, corporations locales de développement), offrent de la formation et autres services de soutien au développement de l'entrepreneariat. Ces services, qui s'ajoutent à ceux offerts par les différents organismes, relèvent du Department of Economic Development (CL, sect. 212). R : Voir commentaires. M : Département de développement économique (organisation publique-privée) assiste le secteur privé dans la création et le développement des emplois. Le Centre de l'emploi assiste les citoyens et les employeurs.	→ Déléguée	→ Obligatoire	R : Le County Department of Labour (Suffolk) : offre des programmes de formation et d'emploi; offre des services de médiation; collecte et analyse de l'information sur les tendances et besoins en matière de marché du travail. Erie n'a pas d'équivalent, mais collabore avec les municipalités et les centres d'emploi. Nassau et Suffolk : Long Island Job Development Authority.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Développement communautaire	I, F, R, M	P	I : Les Development centers, répartis sur le territoire de l'État offrent aux entreprises dont la majorité des employés appartiennent à des groupes minoritaires, sont des femmes ou sont atteintes d'une incapacité physique ou mentale, un programme de soutien financier (subventions). Ces centres de services relèvent du Department of economic development (CL, sect. 211). L'État offre aussi une assistance technique et financière aux communautés de l'État pour le développement des sites de construction et une assistance par d'autres programmes tels que logements pour les agriculteurs, logements ruraux, sociaux, etc. F : Voir commentaires. R : Les counties ont pour rôle d'assister le développement des installations pour les personnes à faible revenu et autres projets de développement communautaire (parcs, rues, trottoirs, accès aux personnes handicapées, etc.). M : Le Community Development Funding finance les projets du développement communautaire. Le Bureau de planification stratégique s'occupe du développement communautaire. Les communes s'occupent des districts d'amélioration. Les Community Development Authorities peuvent être établies par les municipalités (par exemple, NY City Housing Development Corporation).	I : Déléguée	I : Obligatoire	F : La Community Development Financial Institutions Fund aide les communautés urbaines et rurales en difficulté. Les dépenses pour le développement communautaire et les logements étaient de 2,8 milliards de dollars sur el plan local et seulement de 175 millions de dollars sur le plan de l'État.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Gestion, promotion et aide au développement d'activités touristiques	I, R, M	P	I : Le Department of Economic Development a, parmi ses mandats, celui de faire la promotion du tourisme (dans l'État de New York et à l'étranger). Il doit élaborer et mettre en œuvre un plan et un programme de développement touristique et de marketing. Ce programme permet de subventionner les différents organismes, publics ou privés, impliqués dans la promotion du tourisme (CL, sect. 10 et 100). L'inter-agency task force, composé d'un représentant des department of transportation, parks, recreation and historic preservation; environmental conservation, agriculture and markets; et health, agit comme comité interministériel dont le rôle est de conseiller le gouverneur en matière de politique de promotion touristique et de programmes (CL, sect. 168). R : Deux counties ou plus peuvent désigner une tourist promotion agency (organisme à but non lucratif) pour les représenter et représenter leur région d'appartenance (CL, sect. 100, 161 et 163). M : Voir commentaires.	Dévolue	I : Obligatoire → Obligatoire R : Facultative	M : Le Buffalo Niagara Convention and Visitors Bureau fait de la promotion touristique.
Centres de foire, d'exposition ou de congrès	I, M	P	I : Voir commentaires. M : Voir commentaires.			I : Empire Expo Center : centre de foire, expositions, conventions, événements sportifs, spectacles, campagnes de financement, etc., et le Convention Center. M : Il existe à Buffalo un centre des congrès municipal.

5 Éducation et garde d'enfants

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipements de garderie et pouponnière	I	E	I : Le Department of Health est responsable d'accorder les licences aux personnes et organismes désirant offrir des services de garderies (CL, sect. 431).	Dévolue	Obligatoire	
Équipements scolaires primaires	SM, R, M		SM : Ce niveau d'éducation est fourni par les school districts indépendants partout dans l'État. R : La plupart des counties ont des employés et engendrent des dépenses sur le plan de l'éducation primaire, secondaire et supérieure. M : Voir commentaires.			Le système scolaire est financé par des fonds publics et la taxe scolaire. M : L'exception : 5 villes de l'État avec une population de 125 000 habitants et plus (Buffalo, New York, Rochester, Syracuse et Yonkers).
Équipements scolaires secondaires	SM, R, M		Voir Équipements scolaires primaires. Financé par des fonds publics et la taxe scolaire.			
Équipements d'enseignement supérieur ou postsecondaire	I, R, M		I : Partagé entre l'État et les gouvernements locaux avec la majorité de l'instruction fournie par l'État (par exemple : New York State University Construction Fund, New York State Higher Education Services Corporation). R, M : Sur le plan local, les collèges peuvent être gérés individuellement ou en commun par le county, ville ou le school district. En effet, parmi les systèmes dépendants, il y en a 25 qui sont gérés par le county et 7 par les municipalités.			M : Le City University of NY est l'agence dépendante de la ville de NY; la ville de Syracuse engendre des dépenses sur ce plan également.
Personnel de garderie et pouponnière			ND			
Personnel primaire	SM, R, M		Voir Équipement scolaire primaire.			
Personnel secondaire	SM, R, M		Voir Équipement scolaire primaire.			

⁵⁷ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Personnel d'enseignement supérieur ou postsecondaire	I, R, M		Voir Équipement scolaire primaire.			

6 Culture, loisirs et sports

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisir et sports						
Bibliothèques	R, SM, M		R : La plupart des counties ont des bibliothèques publiques financées par une portion de l'impôt foncier. SM : En tout, 146 districts spéciaux gèrent les bibliothèques. M : Les villes comme New York et Rochester ont leurs propres bibliothèques.			Dans l'État de NY, on trouve 2 bibliothèques de l'État, mais elles sont gérées par d'autres entités, car il n'y a aucun employé de l'État dans les bibliothèques.
Musées	I, R, M		I : Concernant le New York State Museum l'État peut fournir des fonds aux gouvernements locaux ou aux OSBL. L'Institute for the Hudson River Collection, sous la juridiction du New York State Museum, est une institution muséale d'interprétation de la nature, de recherche et d'éducation (patrimoine de la rivière) (CL, sect. 10.07). L'Empire State Plaza Commission, dont les membres sont nommés par le gouverneur et la législature, s'occupe de la gestion des œuvres d'art du musée Empire State Plaza et joue un rôle conseil auprès de l'État (CL, sect. 4.05). Le planétarium, sous la direction du American Museum of Natural History Planetarium Authority, est présidé par l'American Museum of Natural History (CL, sect. 59.05). R : Le county peut fournir des fonds pour le fonctionnement des musées (CL, sect. 224(12)). M : Voir commentaires.	→ Déléguée → Déléguée → Déléguée R : Dévolue	→ Obligatoire → Obligatoire → Obligatoire R : Facultative	M : Les Conseils des arts de Buffalo et du county Erie (les fondateurs sont le NY State Council of Arts, la ville de Buffalo, le county d'Erie et autres) collaborent à l'enrichissement intellectuel, au tourisme, offrent des programmes de financement. Les membres proviennent tous des organismes culturels de la région. Le Trust for Cultural Resources of the City of New York a été créé pour financer des installations culturelles.
Protection et mise en valeur du patrimoine	I		I : L'Office of parks, recreation and historic preservation est responsable de la protection du patrimoine (CL. 13.01 à 14.09).	Dévolue	Obligatoire	

⁵⁸ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁵⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisir et sports						
Théâtres et cinémas	I, R, M		I : Concernant la New York State Theater Institute Corporation, l'État peut fournir des fonds aux gouvernements locaux ou aux OSBL (CL, sect.9.01). R : Un county peut soutenir un organisme à but non lucratif (théâtre ou cinéma à vocation éducationnelle). M : Voir commentaires.	I : Dévolue R : Dévolue	I : Obligatoire R : Facultative	R, M : Les Conseils des arts de Buffalo et du county Erie collaborent à l'enrichissement intellectuel, au tourisme, offrent des programmes de financement. Les membres proviennent tous des organismes culturels de la région. M : Le Trust for Cultural Resources of the City of New York a été créé pour financer des installations culturelles.
Activités et équipements de sports et loisirs, incluant les parcs et terrains de jeux	I, R, SM, M		I : Concernant l'Office of parks, recreation and historic preservation, l'État gère 168 parcs, plusieurs sites historiques, les plages, terrains de golf et de jeux (CL, sect. 3.01 à 20.03). R : Les county park commissions sont responsables de la gestion des parcs. Les membres sont nommés par le board of supervisors du county (CL, sect. 221). SM : Il y a 2 districts pour les parcs et loisirs. M : Responsable de l'entretien des parcs et terrains de jeux dans la ville et de l'organisation des activités.	I : Dévolue R : Déléguée	ND	

7 Environnement et protection de la nature

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature						
Matières résiduelles	I, R, SM, M	P	I : NY State Department of Environmental Conservation et ses 9 bureaux régionaux. R : Un county peut construire et opérer des installations pour le traitement des matières résiduelles, en faire la collecte, le recyclage et mettre en oeuvre un plan de gestion (CL, sect. 226-b). Un county peut former un County Refuse District (CL, sect. 250 et 251). SM : Voir Aqueduc. M : Les villes et municipalités ont la responsabilité d'éliminer les matières résiduelles.	R : Dévolue → Déléguée	R : Facultative	
Contrôle des carrières, gravières et sablières	I	E	I : NY State Department of Environmental Conservation et ses 9 bureaux régionaux.			

⁵⁹ I : infranational (État); F : fédéral; R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

		propriétés contaminées.				
--	--	-------------------------	--	--	--	--

120 L'OBSERVATOIRE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE – ENAP

Compétence	Paliers locaux concernés (I, F, R, SM ou M) ⁵⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature						
Protection et mise en valeur des sites d'intérêt écologique	I	E	I : Le NY Natural Heritage Program a été mis en place par le Département de l'environnement et : - permet la conservation des écosystèmes, rares plantes et animaux; - s'occupe de la planification, gestion et protection des ressources naturelles.			
Protection de l'environnement et hygiène du milieu (lutte contre la pollution et les nuisances, conservation de l'énergie, contrôle de la salubrité, contrôle des pesticides, etc.)	I, F, R	P	I : NY State Department of Environmental Conservation et ses 9 bureaux régionaux : - contrôle les pesticides; - porte assistance aux citoyens contre la lutte à la pollution et autres. F : Voir commentaires. R : Un county peut fournir les sommes nécessaires à quiconque chargé de l'élimination des pneus usés (CL, 224-a). Les counties mettent en œuvre des programmes de conservation de l'énergie, de prévention de la pollution, de contrôle de l'air, des déchets solides et des déchets dangereux tout en respectant les règlements et les principes environnementaux dictés par l'État.	Dévolue	Facultative	F : US Office of Environmental Management
Contrôle et gestion d'activités de chasse et de pêche	I	E	I : NY State Department of Environmental Conservation et ses 9 bureaux régionaux; les permis sont disponibles dans le Bureau de county.			
Animaux	I	E	ND			

8 Santé et services sociaux

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁶¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des hôpitaux	I, R, SM, M	P	I : Il existe des hôpitaux spécialisés qui sont de juridiction exclusive de l'état. R : Les Public welfare districts de chacun des counties sont responsables des soins de santé et relèvent du department of social welfare. Ils gèrent les hôpitaux locaux, les centres locaux de santé et les services de santé (CL, sect. 65 à 73). SM : Voir Aqueduc. M : Les towns et les cities sont également responsables des soins de santé sur le plan local (town ou city social welfare district).	R : Déléguée M : Déléguée	R : Obligatoire M : Obligatoire	I : Les dépenses de l'État en gestion s'élèvent à 3,2 G\$ US tandis que les gouvernements locaux dépensent 4,9 G\$ US. Cependant, c'est l'État qui dépense légèrement plus en matière d'investissement dans la construction des hôpitaux (186 M\$ US comparativement à 142 M\$ US pour les gouvernements locaux). M : Il semble que ce soit seulement New York City qui gère ses hôpitaux.
Construction et gestion des centres de services sociaux	I, R, SM, M	P	I : Voir commentaires R : Tous les counties sont impliqués dans le domaine des services sociaux. Chaque county doit former un Social Service District de la santé. Les services sont dispensés dans les County Medical Center) (CL, sect. 61 à 64). SM : Voir Aqueduc. M : La plupart des municipalités ont leurs centres de santé.	R : ND SM : Déléguée	R : ND SM : Obligatoire	I : Pour ce qui est des gouvernements locaux, on trouve deux fois plus d'employés en matière de santé qu'on en compte pour ce qui est de l'État.
Personnel et services hospitaliers	I, R, M, SM	P	I, R, SM ou M : Selon le type d'équipement hospitalier et la forme administrative choisie par les gouvernements locaux (les districts).			
Services de santé communautaire (vaccination et lutte contre les épidémies)	R, SM, M	P	R, SM, M : Les centres de santé régionaux ou municipaux offrent une panoplie de services incluant la vaccination.	Déléguée	Obligatoire	

⁶¹ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁶¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Services ambulanciers	R, M	P	R : Le county peut coopérer avec les hôpitaux (I, R, M) pour ce service. M : Voir commentaires.	Dévolue	Facultative	M : Riverhead a un département d'urgence pour les services ambulanciers bénévoles.
Construction et gestion des centres d'hébergement (personnes âgées et personnes en difficulté)	R, M	P	R : Voir commentaires. M : Voir commentaires.			R : Erie county opère un grand centre d'hébergement; Suffolk a une agence qui administre divers programmes fédéraux, d'État ou de county pour les personnes de 60 ans et plus. M : (Buffalo) construction, réhabilitation et modernisation de ces centres.
Personnel et services d'hébergement (personnes âgées et en difficulté)	R, M	P	R : Fourni par les counties qui détiennent ces centres. M : Voir commentaires.			M : (Buffalo) Management et opération de ces centres.
Inspection des aliments	R	E	R : L'Office of Environmental Health gère un programme d'inspection des aliments.			Données difficiles à trouver.

9 Logement et aide sociale

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁶²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale						
Aide sociale	I, R	P	I : L'État offre son aide financière en matière d'aide sociale. R : Service de garderie, adoption, parents adoptifs, conseils, etc.			
Aide au logement des personnes	I, R	P	I : Affordable Housing Corporation, Homeless Housing and Assistance Corporation. R : Le county vise à promouvoir l'autosuffisance et à fournir un support aux familles.			
Logements sociaux	I, R, M	P	I : L'État peut financer la construction. R : Vise à augmenter l'offre des logements sociaux. M : Voir commentaires.			M : (Buffalo) construction, réhabilitation et modernisation des logements sociaux ainsi que gestion et entretien de ces logements.

⁶² I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

10 Transport

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁶³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ⁶⁴						
Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires)	I, SM, M	P	I : MTA ⁶⁵ :La Metropolitan Transportation Authority (créée par l'État) gère le système des autobus, le métro et les chemins de fer. SM : Il y a un special district pour les autoroutes. M : Voir commentaires.			M : La New York City Transit Authority gère le système d'autobus local et de chemin de fer à l'intérieur de la ville.
Gestion des systèmes de transport en commun (urbains ou ruraux)	I, R, M	P	I : La Metropolitan Transportation Authority gère le système des autobus, le métro et les chemins de fer. R : Le county entretient les routes et gère un système de transit des autobus (financé par le gouvernement fédéral et étatique). M : Plusieurs villes et certaines municipalités ont leur propre système de transport en commun.			
Gestion du transport scolaire	SM, R, M		SM, R, M : On ne trouve pas d'information précise sur la gestion du transport scolaire. Cependant, on peut déduire que les school districts ou la municipalité ou le county responsable de la gestion de l'école gère aussi le transport scolaire.			
Gestion du transport adapté	R, M	E	R : Le county gère le transit adapté (financé par le gouvernement fédéral et étatique). M : ND.			
Voirie (primaire, secondaire et tertiaire)	I, R, M	P	I, R, M : ND			Le système des routes est partagé entre les trois secteurs, mais la majorité des routes est gérée sur le plan local.

⁶³ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

⁶⁴ NY State Department of Transportation comprend 11 Bureaux régionaux (chaque région englobe plusieurs counties) et 68 agences de maintien des counties. Concernant le transit en général, il y a 49 649 employés au niveau local et 15 455 au niveau de l'État en 2002. Cependant, les dépenses dans le domaine du transport sont partagées également entre l'État et les gouvernements locaux.

⁶⁵ MTA – Metropolitan Transportation Authority est une organisation créée par l'État, c'est une corporation au bénéfice public. Ses projets de restructuration sont financés par le gouvernement fédéral, étatique et local.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁶³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport ⁶⁴						
Équipement de transport ferroviaire	I, M	P	I : Metropolitan Transportation Authority. M : New York City Transit Authority.			
Équipement de transport fluvial ou maritime			ND			
Équipement de transport aérien	I, R, M	P	I : Voir commentaires. R : Voir commentaires. M : Voir commentaires.			I : Les dépenses de l'État sont moindres que celles des gouvernements locaux. R : Les aéroports locaux peuvent être gérés et financés par le county (par exemple Albany County Airport Authority). M : Seulement quelques municipalités ont leur aéroport.

11 Planification et aménagement du territoire

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁶⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire ⁶⁷						
Participation à la planification nationale	I	E	I : L'Empire State Development, le NY State Department of Economic Development et la Community Clearing House veillent à la planification globale. La New York Planning Federation est composée de planificateurs représentant 9 régions dans l'État de NY. Sa mission est de comprendre les besoins des communautés et de fournir la formation et l'assistance dont la communauté de zonage et de planification a besoin.			
Participation à la planification régionale	I, R, M	P	I : L'État aide les communautés en ce qui concerne la planification stratégique et identifie les programmes qui les aideront à obtenir une vision élargie. R : La division de planification supporte les municipalités en coordonnant la planification locale et le zonage. M : Les municipalités travaillent en collaboration avec d'autres organismes sur le développement régional.			

⁶⁶ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

⁶⁷ Dans certaines régions d'État, il existe des commissions régionales de planification qui s'occupent de la planification concernant le développement économique, le transport, les divers projets et programmes, les réseaux intermunicipaux et intercounties, l'analyse des statistiques, etc. Les counties (Erie et Niagara, par exemple) peuvent aussi collaborer en matière de développement économique et planification territoriale. Selon son statut fédéral, NY State Metropolitan Planning Organizations (MPOs) ont la responsabilité du financement des systèmes de transportation dans les régions urbaines comptant au moins 50 000 habitants.

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁶⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire ⁶⁷						
Planification locale	I, R, M	P	I : L'État : aide les communautés dans leur planification stratégique; identifie les programmes qui les aideront à obtenir une vision élargie. La Quality Community Clearinghouse collabore avec les gouvernements locaux afin de les aider à trouver des solutions innovatrices, à améliorer l'économie, l'environnement et la communauté; elle offre un support en ce qui concerne l'élaboration de stratégies ainsi qu'un support technique, financier, de partenariats technologiques, etc. R : La division de planification supporte les municipalités en coordonnant la planification locale et le zonage. M : Le Bureau de planification stratégique gère la planification du : - développement résidentiel; - développement économique présent et futur dans la ville (collaboration avec I et R). Il existe des Community planning districts dans la ville de NY.			
Réglementation d'urbanisme			ND			
Maîtrise du sol, réserves foncières et achats de terrains			ND			
Programmes de développement urbain et de revitalisation	I, R, M		I : Metropolitan Planning Organisation, New York State Urban Development Corporation. R : Participe au développement communautaire par divers projets (assistance technique et financement pour le redéveloppement de certains sites). M : Développement résidentiel, planification et programmes de revitalisation. Les Urban renewal Authorities peuvent être établies par les municipalités.			

EUROPE

BAVIÈRE

BAVIÈRE

1 Service publics généraux

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁶⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registre de l'état civil	M	E	M : Bureau de l'état civil.	Délégée	Obligatoire	
Cadastre						
Immatriculation des véhicules						
Évaluation des immeubles						
Registres électoraux	M	P	M : Apportent leur concours.	Délégée	Obligatoire	
Services de perception et de re- couvrement de taxes	M					
Gestion des terres de domaine de l'État						
Gestion des territoires non municipalisés						
Recensement						

⁶⁸ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

2 Police, incendie et protection civile

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁶⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Police	E, I, M	P	E : Le ministère de l'Intérieur est l'autorité suprême de la police bava- roise.	Dévolue	Obligatoire	Rondes de sécurité dans les villes assumées par des ci- toyens bénévoles.
Prisons			ND			
Administration de la justice	E	E		Dévolue		
Protection contre les incendies	M	E		Dévolue	Obligatoire	
Protection civile	E		E : Service de protection de la Constitution et Service de secours : gère les catastrophes.	Délégée	Obligatoire	Les pompiers sont bénévoles. Il existe aussi des corps de sapeurs-pompiers profession- nels.

⁶⁹ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

3 Service et infrastructures d'utilité publique

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Aqueduc	M	E		Direct/Indirect, pour son compte	Obligatoire	
Égout	M	E				
Équipement d'approvisionnement en eau						
Équipement d'assainissement des eaux usées	M	E		Direct/Indirect	Obligatoire	
Activités et équipements de télécommunications (incluant Internet)			ND			
Distribution du gaz	M	E		Direct/Indirect	Facultative	
Distribution de l'électricité	F, I, M	E et P	F : Responsable de l'énergie nucléaire. E : Émet des licences pour les centrales électriques.		Obligatoire	
Barrages			ND			

⁷⁰ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

4 Développement économique

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Promotion du développement économique	E, M	P	Invest in Bavaria : service du ministre bavarois de l'Économie qui as- sure la promotion et le suivi des investissements. R : Chaque gouvernement régional des sept départements bavarois a mis en place un département spécialisé dans les questions économi- ques. Au niveau régional, ce département aide les entrepreneurs pour tous les aspects liés aux aides étatiques et au droit commercial.	Direct/Indirect, pour son compte	Facultative	
Participation financière dans les entreprises						
Aide financière aux entreprises			Bayern Kapital : aide les entreprises du secteur technologique à avoir accès au capital de risque.			
Développement de l'emploi						
Développement communautaire						
Gestion, promotion et aide au développement d'activités touristiques	M	E	Bayern Tourismus est la société spécialisée dans le marketing touristi- que de la Bavière. Elle tient le site Web officiel du tourisme en Bavière.	Direct/Indirect, pour son compte	Facultative	
Centres de foires, d'exposition ou de congrès			ND			

⁷¹ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

5 Éducation et garde d'enfants

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipements de garderie et pouponnière	M	E		Déléguée et dévolue	Obligatoire	
Équipements scolaires primaires	E, M	P	M : Fournissent les installations. E : Fournit le personnel. E : Offre ses conseils pour la construction des bâtiments.	Déléguée et dévolue	Obligatoire	
Équipements scolaires secondaires	E, I, M	P		Déléguée et dévolue	Obligatoire	
Équipements d'enseignement supérieur ou postsecondaire	E	E				
Personnel de garderie et pou- ponnière						
Personnel primaire	E	P			Obligatoire	
Personnel secondaire						
Personnel d'enseignement supérieur ou post secondaire						

⁷² F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

6 Culture, loisirs et sports

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports						
Bibliothèques	E, I, M	E		Direct/Indirect, pour son compte	Facultative	
Musées	E, I, M	E		Direct/Indirect, pour son compte	Facultative	
Protection et mise en valeur du patrimoine	E		E : Restauration et conservation.			
Théâtres et cinémas	E, I, M	E		Direct/Pour son compte	Facultative	
Activités et équipements de sports et loisirs, incluant les parcs et terrains de jeux	E, I, M	E		Direct/Pour son compte	Facultative	

⁷³ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

7 Environnement et protection de la nature

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature						
Matières résiduelles	M	E	M : Transport des déchets spéciaux. Émet les licences pour les dé- charges et les déchets.	Direct/Indirect	Obligatoire	
Contrôle des carrières, gravières et sablières			ND			
Contrôle et gestion des cours d'eaux, des rives et du littoral	E	E				
Gestion des eaux souterraines	E	E				
Contrôle et remise en état des sols contaminés						
Protection et mise en valeur des sites d'intérêt écologique						
Protection de l'environnement et hygiène du milieu (lutte contre la pollution et les nuisances, conservation de l'énergie, contrôle de la salubrité, contrôle des pesticides, etc.)	F, E, M	E	F : Législation.	Direct	Facultative	
Contrôle et gestion d'activités de chasse et de pêche	E, I, M	E et P		Direct/Pour son compte	Facultative	
Animaux	M		M : Abattoirs.		Facultative	

⁷⁴ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

8 Santé et services sociaux

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des hôpitaux	E, I, M	P		Direct/Indirect	Obligatoire et Facultative	
Construction et gestion des centres de services sociaux	M					
Personnel et services hospitaliers						
Services de santé communautaire (vaccination et lutte contre les épidémies)	E, M	P		Direct/Pour son compte	Obligatoire et Facultative	
Services ambulanciers						
Construction et gestion des cen- tres d'hébergement (personnes âgées et personnes en difficulté)	I, M	P		Direct/Indirect	Obligatoire et Facultative	
Personnel et services d'hébergement (personnes âgées et en difficulté)						
Inspection des aliments						

⁷⁵ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

9 Logement et aide sociale

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale						
Aide sociale	I, M	E		Direct	Obligatoire	
Aide au logement des personnes	E, M	P	M : Apportent leur concours.	Déléguée	Obligatoire	
Logements sociaux	M	E		Direct/Indirect	Facultative	

⁷⁶ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

10 Transport

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Transport						
Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires)	F, E, M	E	F : Législation cadre. E : Routes régionales. M : Routes locales.	Direct/Indirect, pour son compte	Obligatoire	
Gestion des systèmes de transport en commun (urbains ou ruraux)	M	E				
Gestion du transport scolaire						
Gestion du transport adapté						
Voirie (primaire, secondaire et tertiaire)	E, I, M	E et P		Direct, pour son compte ou pour une autre autorité		
Équipement de transport ferroviaire	F, E	E	F : Légifère pour les chemins de fer fédéraux. E : Chemins de fers régionaux. E : La Bayerische Eisenbahngesellschaft est la société responsable de la planification et de l'organisation du réseau ferroviaire de proxi- mité en collaboration avec les entreprises de transport public.			
Équipement de transport fluvial ou maritime	F, E, M	E et P	F : Légifère par rapport aux voies navigables. E : La Bayerische Landeshafenverwaltung est l'autorité de régulation pour tous les ports intérieurs bavarois des villes d'Aschaffenburg, Bamberg, Nuremberg, Passau, Ratisbonne et Roth.		Facultative	

⁷⁷ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Transport						
Équipement de transport aérien	F, E, M	P	F : Légifère.	Direct/Indirect, pour son compte	Facultative	

11 Planification et aménagement du territoire

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire						
Participation à la planification nationale	E, M	P	M : Les collectivités locales doivent être autorisées à participer. à l'aménagement du territoire.			
Participation à la planification régionale						
Planification locale	M					
Réglementation d'urbanisme	M	E		Direct/Pour son compte	Obligatoire et Facultative	
Maîtrise du sol, réserves foncières et achat de terrains						
Programmes de développement urbain et de revitalisation			E : Construction expérimentale d'habitations écologiques.			

⁷⁸ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

FINLANDE

FINLANDE

1 Services publics généraux

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registre de l'état civil	I	E	I : Local Register Offices.	Dévolue		Les Local Register Offices sont des autorités administra- tives d'État qui offrent les ser- vices de notariat public, de données sur la population et les immeubles et de mariage.
Cadastre	I	E	I : Responsabilité du National Land Survey of Finland, 13 District Sur- vey Offices sont répartis dans le pays.	Déléguée		
Immatriculation des véhicules	I	E	I : La police finlandaise est sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur.	Déléguée		Le permis de conduire doit être demandé au Police De- partment.
Évaluation des immeubles	I			Dévolue		Les données sur les résiden- ces et les édifices à logements sont recueillies par les Local Register Offices dans le Na- tional Population Information System.

⁷⁹ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁷⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registres électoraux	I	E	I : Local register offices.	Dévolue		Le Population Register Centre établit la liste des personnes aptes à voter à partir de la base de données National Po- pulation Information System compilée par les Local Regis- ter Offices. Révision possible dans les Local Register Offices.
Services de perception et de recouvrement de taxes	M	P	M : Les communes perçoivent les impôts, les taxes immobilières et les prélèvements fiscaux destinés à financer leurs dépenses.	Dévolue		
Gestion des terres de domaine de l'État	I		I: Législation.			
Gestion des territoires non municipalisés			Peuvent être privées ou publiques.			
Recensement	I	E	I : Statistics Finland compile les données issues d'une trentaine de ba- ses de données.			Les bases de données utili- sées pour le recensement pro- viennent, entre autres, du Po- pulation Information System du Population Register Centre, du registre des pensions, ad- ministration des taxes, du re- gistre des chercheurs d'emploi, des registres étu- diants.

2 Police, incendie et protection civile

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, SM, M) ⁸⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Police	I, SM et M	P	I : La direction de la police du ministère de l'Intérieur est l'autorité supérieure de la police. Les directions départementales de la police, les unités nationales de la police, les établissements de formation des policiers, le centre technique de la police, le centre de gestion de l'information de la police ainsi que la police du district judiciaire de Helsinki sur le plan opérationnel sont sous l'autorité de la direction de la police. SM : Les polices des districts judiciaires sont placées sous l'autorité des directions départementales de la police. M : Les polices locales sont réparties administrativement selon les districts judiciaires.	Dévolue		
Prisons	I	E	I : Les pouvoirs de la Criminal Sanctions Agency (Agence des sanctions criminelles) lui sont conférés par la Loi sur l'administration de l'exécution des sentences (135/2001).	Dévolue		Le système carcéral est administré par l'Agence des sanctions criminelles, responsable des incarcérations, des probation et des peines communautaires.
Administration de la justice (cours)	I	E	I : Ministère de la Justice. I : L'administration locale d'État effectue des fonctions de recherche, de poursuite des auteurs d'infractions et applique les décisions de justice.	Dévolue		
Protection contre les incendies	M, SM			Dévolue		

⁸⁰ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); SM : supramunicipal; M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, SM, M) ⁸⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Protection civile	I		I : Bureau provincial d'État.	Déléguée		Maintien de l'ordre et de la sécurité.

3 Services et infrastructures d'utilité publique

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁸¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Aqueduc	M		M : Assurent la distribution.	Dévolue		
Égout	M		M : Gestion des eaux usées.	Dévolue		
Équipement d'approvisionnement en eau	M		M : Responsables de la mise en place d'équipement d'approvisionnement en eau.	Dévolue		
Équipement d'assainissement des eaux usées	M	E	M : Les établissements appartiennent aux communes et plus rarement à des coopératives privées.	Dévolue		Les redevances payées par les utilisateurs (près de 90 % des Finlandais) permettent de couvrir les dépenses.
Activités et équipements de télécommunications (incluant Internet)	I		I: Responsable de la planification et de la législation pour les télécom-munications.			
Distribution du gaz	Pas précisé		M : Assurent la distribution de l'énergie.			
Distribution de l'électricité	M	E	M : Distribuent l'électricité et le chauffage urbain.	Dévolue		Les consommateurs peuvent faire mettre en concurrence leurs fournisseurs d'électricité. Dans les plus grandes villes, le chauffage urbain couvre jus-qu'à 90 % des constructions.

⁸¹ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁸¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Barrages	M	P				Quelques communes - les plus grandes - produisent égale- ment de l'énergie.

4 Développement économique

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, M) ⁸²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Promotion du développement économique	I, R	P	I : Il y a 15 centres pour l'emploi et le développement économique qui relèvent de 3 ministères. R : Les fédérations régionales, formées par les communes, font office d'autorités en charge du développement régional.	Délégée		
Participation financière dans les entreprises			ND			
Aide financière aux entreprises	M		M : Mention de parrainages et non de subventions.			
Développement de l'emploi	I, R, M	P	I : Élabore les lois relatives aux services de l'emploi, aux allocations de chômage, aux autorités responsables de l'emploi, au droit du travail, à la santé et à la sécurité au travail et enfin à l'éducation des adultes dans le cadre de la politique de l'emploi : 15 centres pour l'emploi et le développement économique qui relèvent de 3 ministères. R : Les conseils régionaux gèrent les fonds structurels. M : Les offices locaux enregistrent les demandeurs d'emploi.	Dévolue		Guichets uniques. M : Les communes sont des employeurs importants. En 2001 : renforcement de l'obligation statutaire des communes d'engager des chô- meurs de longue durée.
Développement communautaire	M					
Gestion, promotion et aide au développement d'activités touristiques	R					
Centres de foires, d'exposition ou de congrès			ND			

⁸² F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); R : régional; M : villes et communes (*Gemeinden*)

5 Éducation et garde d'enfants

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, SM, M) ⁸³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipements de garderie et pouponnière	M	E	M : Les communes sont responsables de l'action sociale en faveur de l'enfance.	Dévolue		Tous les enfants ont droit à une place. Deux tiers en garderie et un tiers en milieu familial. Le montant à payer est défini en fonction du revenu des pa- rents. L'enseignement préscolaire peut être offert en garderie ou à l'école.
Équipements scolaires primaires	M	E	M : La commune offre l'enseignement de base qui est de neuf ans. Elle offre aussi l'enseignement préscolaire aux enfants de 6 ans et une 10 ^e année à l'école de base.	Dévolue		La qualité de l'enseignement est évaluée par la commune, de concert avec l'école, les parents et les élèves. L'enseignement de base et les manuels scolaires sont gra- tuits, de même que le repas quotidien, la santé scolaire et l'hygiène dentaire.

⁸³ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); R : régional; SM : supramunicipal; M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, SM, M) ⁸³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipements scolaires secondaires	M et SM	P	M : Dirigent les écoles d'enseignement secondaire et les écoles pro- fessionnelles. SM : Lorsqu'elles sont trop petites, les municipalités peuvent se re- grouper pour offrir l'enseignement secondaire et professionnel.	Dévolue		La formation au lycée est gra- tuite, de même que le repas, la santé et l'hygiène dentaire; les manuels et le transport sont à la charge des ménages. 85 % de la formation profes- sionnelle est mise en œuvre par les communes ou les groupements intercommu- naux. La FP est gratuite et inclut un repas quotidien. Elle dure 3 ans. La formation aux adultes est aussi assurée par les Com- munes.
Équipements d'enseignement supérieur ou post-secondaire	I, R, SM, M	P	I : Universités. R : Les écoles supérieures professionnelles sont des établissements d'enseignement supérieur, pluridisciplinaires, régionaux et étroitement liés à la vie économique de leur région. M : Les communes sont propriétaires de plus de la moitié des écoles supérieures professionnelles, les autres sont constituées en sociétés anonymes ou en fondations auxquelles les communes sont souvent associées. SM : Groupements intercommunaux.			L'enseignement y est gratuit.
Personnel de garderie et pouponnière	M	E		Dévolue		

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, SM, M) ⁸³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Personnel primaire	M	E		Dévolue		
Personnel secondaire	M	E				
Personnel d'enseignement supé- rieur ou postsecondaire	I, SM, M	P				

6 Culture, loisirs et sports

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁸⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports						
Bibliothèques	M	E		Dévolue		Réseau le plus dense du monde. Le prêt est gratuit.
Musées	M		M: Gestion et financement.			
Protection et mise en valeur du patrimoine	I, M	P				
Théâtres et cinémas	M	E	M: Gestion et financement.			...de même que les orches- tres, les centres culturels et les « instituts populaires » où sont offerts des cours de langues, de sports et d'art.
Activités et équipements de sports et loisirs, incluant les parcs et terrains de jeux	M	E	M : Construction, gestion et subvention des clubs sportifs.			Gèrent aussi les locaux de jeunes.

⁸⁴ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

7 Environnement et protection de la nature

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, M) ⁸⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature						
Matières résiduelles	M		M : Collecte des ordures ménagères.			Le traitement des déchets dangereux est également à la charge des communes.
Contrôle des carrières, gravières et sablières			ND			
Contrôle et gestion des cours d'eaux, des rives et du littoral			ND			
Gestion des eaux souterraines	R		R : Les agences régionales de l'environnement réglementent l'utilisation et la gestion des ressources aquifères.			
Contrôle et remise en état des sols contaminés			ND			
Protection et mise en valeur des sites d'intérêt écologique	I		I : Élabore des lois relatives à la conservation de la nature.			
Protection de l'environnement et hygiène du milieu (lutte contre la pollution et les nuisances, conservation de l'énergie, contrôle de la salubrité, contrôle des pesticides, etc.)	M, R	P	M : Centre de santé. R : Les questions environnementales sont sous la responsabilité des agences régionales de l'environnement.			

⁸⁵ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); R : régional; M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, M) ⁸⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou délégée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature						
Contrôle et gestion d'activités de chasse et de pêche			ND			
Animaux	M	P	M : Les centres de santé s'occupent des services vétérinaires pour les animaux utiles.			

8 Santé et services sociaux

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, SM, M) ⁸⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des hôpitaux	M, SM	P	M : Les communes sont responsables des soins. Elles peuvent se re- grouper entre elles. SM: Groupement intercommunal du district de soin pour les soins spé- cialisés et les examens.			
Construction et gestion des centres de services sociaux	M, SM	P				
Personnel et services hospitaliers	M, SM	P				
Services de santé communau- taire (vaccination et lutte contre les épidémies)	I, M	P	I : Élaboration des lois relatives aux soins de santé, aux médicaments, aux narcotiques et à l'alcool; établissement des lignes directrices; contrôle et surveillance des soins; santé publique; soins infirmiers spé- cialisés. (Ce sont les bureaux provinciaux de l'État qui contrôlent et supervisent la fourniture des soins de santé.) M : Les centres de santé assurent les soins de santé primaires, se- condaires et dentaires. Coopération entre les municipalités pour fournir les services.			Les soins de santé primaires sont confiés aux centres de santé : examens médicaux, soins dentaires, santé scolaire et universitaire, conseils de maternité, dispensaire de pé- diatrie, examens de masse (ex: mammographie). Les soins sont gratuits.
Services ambulanciers	M	E	M : Centre de santé.			

⁸⁶ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); SM : supramunicipal; M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, SM, M) ⁸⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des centres d'hébergement (personnes âgées et en difficulté)	M, SM	P	M : Les communes sont responsables de l'action sociale pour les per- sonnes âgées ou handicapées et de l'aide aux personnes dans le be- soin. Les principales fonctions des municipalités sont les soins à domicile, les services de soutien, l'aide au soin donné par les proches, les servi- ces de logement et le soin en établissement. Ces services sont offerts, en partie, par des organisations dont l'activité est supportée par des ressources publiques.			
Personnel et services d'hébergement (personnes âgées et en difficulté)	M					
Inspection des aliments			ND			

9 Logement et aide sociale

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, M) ⁸⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale						
Aide sociale	I, M	P	I : Fixe les lignes directrices (législation sur les services sociaux et les allocations sociales). I : Les bureaux provinciaux de l'État contrôlent et supervisent la fourniture des services sociaux dans les provinces. M : Fourniture des services sociaux.	Dévolue		
Aide au logement des personnes	M					
Logements sociaux	M					Les communes font la promotion du développement d'un cadre de vie de qualité et s'occupent du logement des diverses catégories de la population.

⁸⁷ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); M : villes et communes (*Gemeinden*)

10 Transport

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, M) ⁸⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Transport						
Gestion des systèmes de transport terrestre (routiers et ferroviaires)	I, R, M	P et E	I : Finnish Rail Administration.			
Gestion des systèmes de transport en commun (urbains ou ruraux)	M, R		M : Transports publics au niveau local. R : Transports publics au niveau régional.			
Gestion du transport scolaire	M	E				La commune organise le transport gratuit pour les en- fants de l'école de base qui habitent loin de leur école. Le transport des lycéens est à la charge des familles.
Gestion du transport adapté	M	E	M : Les communes sont responsables des services destinés aux per- sonnes handicapées.	Dévolue		
Voirie (primaire, secondaire et tertiaire)	I, R, M	P	I: Responsable de la planification et de la législation du transport rou- tier et des véhicules à moteur : - The Finnish National Road Administration. R : Réseaux de transport, autoroutes publiques, routes. M : Municipalités et autorités locales : rues, entretien et construction.			

⁸⁸ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); R : régional; M : villes et communes (*Gemeinden*)

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, M) ⁸⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Transport						
Équipement de transport ferroviaire	I	E	I : Responsable de la planification et de la législation du transport fer- roviaire : - Finnish Rail Administration.			
Équipement de transport fluvial ou maritime	I, M	P	I: Responsable de la planification et de la législation du trafic par voie maritime et des navires. M : Responsable des ports.	Dévolue		Les deux tiers du commerce international se font par ba- teau.
Équipement de transport aérien	I	E	I : Responsable de la planification et de la législation sur les aéroports et les aéronefs : Civil Aviation Administration.			

11 Planification et aménagement du territoire

Compétence	Paliers lo- caux concernés (F, E, I, R, M) ⁸⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		E ou P	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire						
Participation à la planification nationale	I, R	P	R : Participent à l'élaboration de la loi nationale ou de directives euro-péennes.			
Participation à la planification régionale	R		R : Compétence statutaire. Collaboration avec les municipalités concernées, l'État, l'industrie et le commerce ainsi que les ONG.	Dévolue		
Planification locale	M, R	P	R : Responsables de la planification et de l'utilisation du sol.	Dévolue		Agenda 21.
Réglementation d'urbanisme	M	E	M : Planifient l'utilisation du sol et contrôlent la construction.	Dévolue		
Maîtrise du sol, réserves foncières et achats de terrains	I, M	P	I : Élabore les lois relatives à l'affectation des sols et la construction.			
Programmes de développement urbain et de revitalisation	M	E	M : Doivent construire les locaux qui servent à la production des servi-ces publics.	Dévolue		

⁸⁹ F : fédéral (Bund); E : état, les Länder; I : intermédiaires, les districts ruraux et les comtés (*Landkreise* et *Bezirke*); R : régional; M : villes et communes (*Gemeinden*)

IRLANDE

IRLANDE

1 Services publics et généraux

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services publics généraux						
Registre de l'état civil	I	E	I : Le Minister for Health and Children nomme un tArd-Chláraitheoir. Ce dernier est responsable de la gestion et du contrôle de l'enregistrement des naissances, adoptions, décès, mariages, divorces et annulations de mariages. Le service est dé-concentré sur le plan local sous l'autorité du Superintendent Registrar, responsable du service d'enregistrement civil. (Civil Registration Act 2004, sect. 7 à 17).			Le General Register Office enregistre les naissances, les décès et les mariages.
Cadastre	I	E	I : Ordnance Survey Ireland.			
Immatriculation des véhicules	I	E	I : Dans un Vehicle Registration Office (VRO).			
Évaluation des immeubles	I	E	I : Commission of evaluation, agence centrale.			
Registres électoraux	M	E	M : Registre des votants et des jurés.			
Services de perception et de recouvrement de taxes						
Gestion des terres du domaine de l'État						
Gestion des territoires non municipalisés						Il semble que ce soit les counties qui sont responsables de fournir les services locaux aux territoires non municipalisés (towns).
Recensement	I	E	I : Central Statistics Office Ireland.			

⁹⁰ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

2 Police, incendie et protection civile

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹¹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Police, incendie et protection civile						
Police	I		I : An Garda Síochána - Ireland's National Police Service.			
Prisons	I	E	I : Irish Prison Service.			Les prisons sont consacrées à une clientèle provenant de counties spécifiques ou dédiées à une clientèle particulière.
Administration de la justice	I, M	P	I : Courts Service. M : Mettent à la disposition de la justice des cours, entretiennent les tribunaux.			
Protection contre les incendies	R	E	R : Les counties, les counties borough et les concils of urban district agissent en tant que fire authority pour offrir les services de protection contre les incendies (Fire Services Act 1981, sect. 10 à 12).	Dévolue	Obligatoire	
Protection civile	I, M	P	I : Ministère de la Défense. M : Défense civile.			

⁹¹ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

3 Service et infrastructures d'utilité publique

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹²	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Services et infrastructures d'utilité publique						
Aqueduc	I, M	P	I : Coordination centrale des services du ministère de l'Environnement. M : Responsables de l'approvisionnement en eau, des égouts, du drainage et de toutes les activités qui s'y rapportent.			
Égout	M	P	ND			
Équipement d'approvisionnement en eau	R, M	P	R et M : Les Sanitary Authorities s'occupent des équipements d'approvisionnement en eau (Local Government (Water Pollution) Act 1990).	Dévolue	Obligatoire	
Équipement d'assainissement des eaux usées	R, M	P	R et M : Les Sanitary Authorities s'occupent des équipements d'assainissement des eaux usées (Local Government (Water Pollution) Act 1990).	Dévolue	Obligatoire	
Activités et équipements de télécommunication (incluant Internet)	I		I : Commission for Communications Regulation (ComReg).			
Distribution du gaz	I	P	I : Commission for Energy Regulation.			Le marché de l'énergie a été libéralisé depuis quelques années.
Distribution de l'électricité	I	P	I : Commission for Energy Regulation.			
Barrages						

⁹² I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

4 Développement économique

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹³	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Développement économique						
Promotion du développement économique	R, M	P	R, M : Un county ou un city peut soutenir les activités de promotion du développement économique de son territoire (Local Government Act 2001, sect. 64 à 66).	Dévolue	Facultative	Il existe 35 Cities and County Enterprise Boards à travers le monde.
Participation financière dans les entreprises			ND			
Aide financière aux entreprises			R : Un county peut réduire le taux de taxation pour favoriser le développement des entreprises manufacturières (Industrial Development Act 1986, sect. 5).	Dévolue	Facultative	
Développement de l'emploi	I	E	I : FÁS — Training and Employment Authority.			
Développement communautaire	I, R, M		I : Combat Poverty Agency. R, M : Un county ou un city peut subventionner des organismes locaux, leur accorder des prêts ou des garanties, leur fournir un terrain, des infrastructures et des équipements ainsi que le prêt de personnel et l'aide professionnelle ou technique (Local Government Act 2001, sect. 128).	Dévolue	Facultative	
Gestion, promotion et aide au développement d'activités touristiques	I					
Centres de foire, d'exposition ou de congrès	R, M	P	R, M : Un county ou un city peut construire et gérer ce genre d'équipement ou aider financièrement un organisme local (Local Government Act 2001, sect. 66).	Dévolue	Facultative	

⁹³ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

5 Éducation et garde d'enfants

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁴	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Éducation et garde d'enfants						
Équipements de garderie et pouponnière			ND			
Équipements scolaires primaires			Voir commentaires.			La loi principale de 1898 n'est pas disponible dans le site Internet du gouvernement de la Finlande. On suppose cependant que les écoles primaires et secondaires relèvent des administrations locales et que les écoles postsecondaires relèvent de l'État.
Équipements scolaires secondaires			Voir Équipement scolaires primaires.			
Équipements d'enseignement supérieur ou postsecondaire	M		M : Bourses pour l'enseignement postsecondaire.			
Personnel de garderie et pouponnière			ND			
Personnel primaire			Voir Équipement scolaires primaires.			
Personnel secondaire			Voir Équipement scolaires primaires.			
Personnel d'enseignement supérieur ou postsecondaire			Voir Équipement scolaires primaires.			

⁹⁴ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

6 Culture, loisirs et sports

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁵	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Culture, loisirs et sports						
Bibliothèques	I, R, M	P	I : An Chomhairle Leabharlanna (The Library Council) : aide et conseille les responsables des bibliothèques, encourage leur collaboration. R, M : Les services de bibliothèque d'un county ou d'un city sont fournis par les library authorities (Local Government Act 2001, sect. 77 à 79).	R, M : Déléguée	R, M : Facultative	
Musées	I, R, M	P	I : Il existe des musées nationaux dont l'État est responsable. R, M : Un county ou un city peut construire et gérer les activités d'un musée ou aider financièrement un organisme communautaire (Local Government Act 2001, sect. 67).	R, M : Dévolue	R, M : Facultative	
Protection et mise en valeur du patrimoine	I, R, M	P	I : The Heritage Council propose les politiques et les priorités pour l'identification, la protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine national. R, M: Les counties et les cities ont des compétences en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine. Ils peuvent soutenir financièrement les organismes communautaires impliqués en cette matière (Local Government Act 2001, sect. 67)			
Théâtres et cinémas						
Activités et équipements de sports et loisirs, incluant les parcs et terrains de jeux	R, M	P	R, M : Un county ou un city peut construire des équipements et offrir des services de sports et loisirs tels que piscines, parcs, espaces ouverts, centres communautaires, sensibilisation aux beaux-arts, animation de la communauté locale, terrains de camping/caravaning, centres sportifs, gymnases. Ils peuvent aussi aider financièrement un organisme communautaire qui offre de tels services (Local Government Act 2001, sect. 67 et l'annexe 13).	Dévolue	Facultative	Les autorités locales peuvent mobiliser des fonds « communautaires » et prélever des impôts sur les nouveaux projets financés par le secteur privé.

⁹⁵ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

7 Environnement et protection de la nature

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature						
Matières résiduelles	R, M	P	R et M : Les counties et les municipalités comprenant des urban districts sont responsables de la collecte et de la disposition des ordures et de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des matières résiduelles.	Dévolue	Obligatoire	
Contrôle des carrières, gravières et sablières	R	E	R : Un sanitary authority peut exiger la remise en état de bâtiments ou de sites dangereux tels que les carrières, gravières, sablières et réservoirs (Local Government (Sanitary Services) Act 1964).	Dévolue	Facultative	
Contrôle et gestion des cours d'eaux, des rives et du littoral	I, R	P	I : Le Minister for Industry and Commerce est l'organisme responsable de la protection des rives et des littoraux. Il émet les permis pour l'implantation de constructions ou d'activités en bordure des cours d'eaux. R : Les counties, les counties borough et les councils of urban district sont responsables de l'application de la Loi sur la protection des terres côtières contre l'érosion (Coast Protection Act 1963).	R : Dévolue	R : Obligatoire	
Gestion des eaux souterraines						Ce sont probablement des counties et les counties borough qui ont des compétences en cette matière.
Contrôle et remise en état des sols contaminés			ND			
Protection et mise en valeur des sites d'intérêt écologique	R, M	P	R, M : Les counties et les municipalités ont des pouvoirs en matière de protection de sites d'intérêt écologique.	Dévolue	Facultative	

⁹⁶ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁶	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Environnement et protection de la nature						
Protection de l'environnement et hygiène du milieu (lutte contre la pollution et les nuisances, conservation de l'énergie, contrôle de la salubrité, contrôle des pesticides, etc.)	I, R, M	P	I : Prise en charge par l'Agence de protection de l'environnement du contrôle de la pollution de l'air, de la surveillance du traitement des déchets, etc. Le gouvernement peut offrir à un county du personnel pour la délivrance des permis en matière de contrôle de la qualité de l'air (déconcentration). R : Les counties sont responsables, entre autres, du contrôle de la pollution de l'air (émission des permis de contruction d'usines, programmes de sensibilisation), des terrains abandonnés sur lesquels il y a présence de nuisances ou de constructions dangereuses, de la qualité de l'eau potable (Air pollution Act 1987, Derelict Sites Act 1990, Local Government (Water Pollution) Act 1977). M : Les municipalités s'occupent du nettoyage des rues, qualité de l'eau potable, contrôle de la pollution, lutte contre les incendies et promotion de la qualité de l'environnement.	R : Déléguée	R : Obligatoire	Les contrôles de l'État semblent si forts qu'ils ont pour effet de diminuer considérablement le pouvoir de décision des administrations locales. C'est pourquoi nous indiquons que cette compétence est déléguée.
Contrôle et gestion d'activités de chasse et de pêche						
Animaux	R	E	R : Les County Health Districts s'occupent de l'élimination des animaux nuisibles (dératisation).			

8 Santé et service sociaux

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁷	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Santé et services sociaux						
Construction et gestion des hôpitaux	I, R	P	I, R : La Local Government (Amendement n° 2) Act 1934 prévoit une réorganisation territoriale en matière de prestation des services de santé et services sociaux. Chacun des counties est divisé en deux Counties Health Districts ou plus. Les counties semblent n'avoir que peu de compétences, elles agissent surtout par délégation.	Déléguée	Obligatoire	La gestion des institutions de santé et leurs équipements semblent être déléguée sur le plan local aux Counties Health Districts (Health Act 1947 et 1970).
Construction et gestion des centres de services sociaux	I, R		I, R : Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Personnel et services hospitaliers	I, R		I, R : Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Services de santé communautaires (vaccination et lutte contre les épidémies)	I, R		I, R : Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Services ambulanciers			Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Construction et gestion des centres d'hébergement (personnes âgées et personnes en difficulté)	I, R		I, R : Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Personnel et services d'hébergement (personnes âgées et en difficulté)	I, R		I, R : Voir Construction et gestion des hôpitaux.			
Inspection des aliments	I	E	I : Le Food Safety Authority of Ireland est responsable de l'inspection des aliments. Un county peut servir d'agence nationale (déconcentration) (Food Safety Authority of Ireland Act 1998).			

⁹⁷ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

9 Logement et aide sociale

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁸	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Logement et aide sociale						
Aide sociale	I		I : ND			
Aide au logement des personnes	R, M	P	R et M : Les Housing authorities, comprenant les counties et certains organismes municipaux (les towns qui ont des commissio- ners et les conseils d'urban district), sont responsables d'offrir des services d'assistance pour trouver logement ou payer un loyer pour ceux qui ne peuvent en assumer un eux-mêmes (ex. : personnes sans domicile fixe, personnes âgées) (Housing Act 1966 et 1988).	Dévolue	Obligatoire	
Logements sociaux	R, M	P	R et M : Les Housing Authorities sont responsables de la cons- truction et de la programmation des logements publics. Ils déter- minent les conditions d'accès au logement public ainsi que les critères minimaux.	Dévolue	Obligatoire	Le pourcentage de propriétai- res (81 %) est le plus élevé de l'Union Européenne. Résulte de la capacité des locataires à acheter des propriétés louées à des prix largement subven- tionnés.

⁹⁸ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

10 Transport

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport						
Gestion des systèmes de transport terrestre routiers et ferroviaires)	I		I : Entreprises de l'État. Voir commentaires.			I : Ces compagnies appartiennent au Groupe CIE dont l'unique propriétaire est le gouvernement irlandais. Ces compagnies de transport bénéficient de l'aide européenne et des subventions de l'État par le biais du National Development Plan.
Gestion des systèmes de transport en commun (urbains ou ruraux)	I		I : Entreprises de l'État. Voir commentaires.			I : Le gouvernement irlandais est l'unique propriétaire du groupe Córas Iompair Éireann (C I É). Dublin Bus fournit les services d'autobus pour la ville, le comté de Dublin et d'autres régions attenantes. Bus Éireann fournit le transport d'autobus dans toute l'Irlande, sauf pour la ville de Dublin.
Gestion du transport scolaire						
Gestion du transport adapté						

⁹⁹ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ⁹⁹	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Transport						
Voirie (primaire, secondaire et tertiaire)	I, R, M	P	I : Voir commentaires. R et M : Construction, amélioration et maintenance des routes et de tout ce qui relève de la circulation. Responsables des routes : conseils de comté, de bourg-comté, de bourg et de district urbain. Depuis 1974, les autorités locales peuvent construire des auto-routes.	Dévolue	Facultative	Les routes nationales représentent moins de 6 % du réseau routier et supportent 37 % de la circulation. Le Roads Act de 1993 prévoit que la National Roads Authority supervise la mise en œuvre par les autorités locales d'un plan national de développement routier. La réglementation de la circulation incombe aux autorités nationales.
Équipement de transport ferroviaire	I	E	I : Entreprises de l'État. Voir commentaires.			Le gouvernement irlandais est l'unique propriétaire du groupe Córas Iompair Éireann (C I É), donc de Irish Rail.
Équipement de transport fluvial ou maritime	R	E	R : Les counties peuvent agir en tant que Harbour authority pour gérer les équipements et activités dans les ports (Harbours Act 1996).	Dévolue	Facultative	
Équipement de transport aérien			Voir commentaires.			La compagnie Aer Rianta est propriétaire et gestionnaire des trois principaux aéroports du pays.

11 Planification et aménagement du territoire

Compétence	Paliers locaux concernés (I, R, SM ou M) ¹⁰⁰	Compétence exclusive ou partagée		Compétence locale dévolue ou déléguée	Compétence obligatoire ou facultative	Commentaires
		(E ou P)	Description générale du partage de la compétence			
Planification et aménagement du territoire						
Participation à la planification nationale						
Participation à la planification régionale	M		M : Préparer et mettre en œuvre des plans quinquennaux de développement pour leur région (areas), contrôler le développement et préserver et améliorer les équipements.			
Planification locale	M		M : ND			
Réglementation d'urbanisme						
Maîtrise du sol, réserves foncières et achats de terrains						
Programmes de développement urbain et de revitalisation			Les counties et les municipalités ayant un urban district ont des compétences en ces matières (Urban Renewal Act 1986).	Dévolue	Facultative	

¹⁰⁰ I : infranational (État); R : régional (county); SM : supramunicipal (school district ou special district); M : municipal (ville ou municipalité).